

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA NOUVELLE PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY
PAR LA VILLE DE QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 7 février 2006 à 13 h 30
Hôtel Clarion
3125, boulevard Hochelaga
Sainte-Foy

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1
M. ANDRÉ STAINIER..... 22
M. MICHEL FORTIER 34
M. ANDRÉ STAINIER..... 44
REPRISE DE LA SÉANCE
M. ANDRÉ STAINIER (SUITE)..... 53
M. RODRIGUE SAMUEL..... 68
Mme JOSÉE SAMUEL 87
M. ANDRÉ STAINIER..... 103

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames, messieurs, bienvenue à cette deuxième séance sur le projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy.

10 Ce matin, nous avons fait une visite terrain avec le promoteur et avec les citoyens. Ce fut une visite très enrichissante. Et cet après-midi, nous poursuivrons les travaux amorcés hier.

15 Je vous rappelle que l'objectif de la première partie de l'audience, c'est d'obtenir des informations à l'aide de questions. Pour poser vos questions, je vous demande de vous inscrire au registre, en arrière de la salle, et l'ordre d'inscription sera respecté par l'ordre de rappel.

20 Toutes les questions doivent m'être adressées et toutes les réponses aussi. Le nombre de questions par intervenant, ça serait deux (2) questions sans long préambule. Et bien sûr, la Commission peut intervenir en tout temps.

25 Donc vous pouvez dès maintenant vous inscrire au registre.

25

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

30 Maintenant, nous avons un certain nombre de questions qui avaient été laissées en suspens hier. Nous les avons notées, et nous allons vous les poser. La majorité, sinon la totalité s'adresse au promoteur et vous nous dites, soit vous nous donnez la réponse, ou vous différez la réponse en nous indiquant vers quel moment nous l'aurions.

35

PAR L'ANALYSTE FORTIN:

Oui, bonjour. Il y avait premièrement de préciser le calendrier du dynamitage.

40

Vérifier si le lot civique, sans numéro civique appartenant à la Corporation de la Plage St-Laurent a été inspecté avant les travaux.

Il y avait également à vérifier, en 1963, lors de la construction de l'ancienne prise d'eau ou la prise d'eau actuelle, s'il y a eu du dynamitage, s'il y a eu des impacts reliés au dynamitage.

Donc pour le promoteur, il y avait ces questions-là en suspens.

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez réponses, monsieur Boily?

50

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, bien, j'ai réponse à la première question concernant le lot des résidents. Oui, il a été inspecté. De plus, on a fourni une petite note manuscrite par le laboratoire d'expertise, là, LEQ, confirmant qu'il avait été expertisé. Alors ça a été déposé.

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis pour les deux et troisième questions?

60

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Pour 1963, qui était la...

PAR LE PRÉSIDENT:

65

Entre autres, la troisième question touche la construction de l'actuelle prise d'eau, en 1963 et la question était: est-ce qu'avec le dynamitage qui avait eu lieu, ceci aurait entraîné des problèmes de structure sur les résidences existantes ou encore des éboulis, des problèmes d'éboulis?

70

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

On n'a pas cette information-là telle quelle. On cherche à entrer en contact avec des gens qui auraient pu assister ou voir la construction de la prise d'eau.

75

Le seul élément qu'on sait, c'est qu'il y a rien qui nous a été relaté et que les outils ou les charges de dynamitage utilisés dans le temps étaient certainement, je dirais, d'une façon imagée, plus corsés qu'ils vont l'être présentement. C'est pas le même niveau de surveillance, c'est pas le même niveau d'atténuation puis de protection environnementale qu'il y avait en 63 qu'aujourd'hui. Mais on n'a pas d'autres éléments pour la période de construction en 63 pour ce qui est du dynamitage.

80

Puis pour ce qui est des bâtiments qu'il y avait sur les lieux, ça non plus, on n'a pas réponse à cette question-là, présentement.

85

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour la deuxième question?

90 **PAR L'ANALYSTE FORTIN:**

Le calendrier du dynamitage.

95 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

On a fourni un nouveau calendrier puis on a aussi les explications, elles ont été déposées, pour expliquer, là, la différence entre ce qu'on avait déposé, bien, ce qu'on a déposé aujourd'hui, là. Il y avait un malentendu dans le calendrier. On est capable de l'expliquer quand vous serez prêt, on peut vous donner cette information-là.

100

PAR L'ANALYSTE FORTIN:

Bon, il y avait également des documents à déposer. Il y avait les acétates de présentation du projet. Il y avait l'acétate qui montrait les limites des lots qui vont être touchés par le projet. Il y avait le dépôt de la ventilation des coûts du projet qui est maintenant de quatorze virgule six millions (14, 6 M\$).

105

Il y avait les acétates de la présentation pour les compensations pour les pertes d'habitats. Puis il y avait finalement une étude des impacts du dynamitage faite par GPR International.

110

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Tous ces documents ont été déposés.

115

On a même aussi vérifié les numéros de lots comme il avait été spécifié hier, pour savoir quels numéros de lots étaient les bons numéros de lots, là. Alors il y avait les anciens numéros de lots, puis depuis la rénovation cadastrale, avec les nouveaux numéros de lots, le fait qu'on ait des numéros de lots différents, c'est qu'il y a certains propriétaires qui se retracent plus avec les anciens numéros de lots qu'avec la rénovation cadastrale. Alors tout ça a été vérifié, tout ça a été déposé, a été remis ce matin.

120

Monsieur le Président, ce qu'on me dit, c'est que l'estimé, on l'a ici en arrière, a pas été déposé, là, on est prêt à la remettre séance tenante.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci.

PAR L'ANALYSTE FORTIN:

130

Puis il avait du côté du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, vous deviez vérifier si les résidus de dynamitage peuvent causer un problème de contamination de l'eau.

135

PAR M. YVES ROCHON:

Oui, on a effectivement un document qui a été produit là-dessus qui s'appelle, qu'on va déposer, là, à la Commission, son titre c'est: "Effets environnementaux des explosions en milieu hydrique". C'est un document réalisé par Ruth Lamontagne et Jean-Pierre Trépanier en novembre 84. Il a la mention de préliminaire mais finalement ce fut un préliminaire qui fut final parce qu'il y a pas eu d'autres modifications du document depuis. Alors on va le déposer à la Commission.

140

PAR L'ANALYSTE FORTIN:

145

Il y avait du côté du ministère de la Sécurité publique, concernant la même question sur le dynamitage lors de la construction de la prise d'eau en 63, vous deviez nous revenir peut-être ce soir. Je sais pas si vous avez de l'information prématurée.

150

PAR M. ERNIE BÉLAND:

Présentement, non. Comme j'avais dit hier, compte tenu du lien entre le dossier lui-même et la nature des travaux en matière de sécurité civile, le lien était pas facile à établir, donc c'était un peu par accident si on avait des infos, là, précis là-dessus.

155

J'ai fait une première tentative qui s'est avérée négative, mais d'ici la rencontre prévue pour ce soir, là, je verrai s'il y a quelque chose de nouveau, là, puis j'en informerai la Commission.

160

PAR L'ANALYSTE FORTIN:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

165

Avant d'appeler le premier intervenant, j'aimerais revenir sur deux (2) questions qui étaient restées un petit peu, dont la réponse était restée un peu en suspens.

170

La première touche la conduite d'aménée, l'angle de la conduite d'aménée. Une question, hier, avait été posée pour savoir, est-ce que la conduite d'aménée ne pourrait pas être une conduite pratiquement perpendiculaire au poste de pompage. Alors la réponse est, enfin je

me souviens plus très bien de la réponse, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs je repose la question: est-ce qu'une conduite d'amenée perpendiculaire à la station pourrait être envisagée? Monsieur Boily.

175

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Avant de passer la parole pour donner les explications techniques, monsieur le Président, ou l'analyse qu'on en a fait pour trouver le meilleur positionnement, il est important de spécifier que si on avait pu, avec les meilleurs impacts, rester sur le terrain de la Ville ou on n'avait pas eu besoin de travailler ailleurs que chez nous, ça aurait été l'élément le plus intéressant pour nous.

180

On va pas dans les extrémités de lots des gens où on a localisé la nouvelle prise d'eau par plaisir, mais beaucoup plus parce que c'est là qu'il y a le moindre impact, puis c'est le plus avantageux pour l'ensemble de la population.

185

Alors je vais passer la parole à monsieur Maltais à laquelle on a une petite présentation qui explique les différents éléments, bien, quelques éléments parce qu'on peut toujours en ajouter, là, sept-huit-neuf-dix (7-8-9-10), là, mais les trois-quatre (3-4) principaux qui font en sorte qu'on oublie d'autres positionnements que la nouvelle position qu'on a là présentement.

190

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, bonjour monsieur le Président. Alors vous voyez sur la photo ici, on a tracé, là, la conduite de quatre cent cinquante mètres (450 m) que vous voyez en rouge, exactement dans le centre du lot qui appartient à la Ville de Québec. Donc si je comprends bien la question, c'est exactement ce que vous mentionnez.

195

Si on regarde au niveau, une des raisons pourquoi, la première raison principale pourquoi on a rejeté cette variance, c'est qu'on travaille beaucoup plus dans le marais que la solution proposée où on voit l'axe en noir "nouvelle prise d'eau".

200

On va le voir ici, je vais faire apparaître des photos. Alors ça, je vous dirais, c'est plus l'axe vis-à-vis la prise d'eau existante et je vais faire apparaître une autre photo où on voit un petit peu, là, l'axe, on se dirige vers l'est, si on veut. Vous voyez un peu le marais.

205

Alors ce que ça implique au niveau du marais, on voit un peu les largeurs d'excavation, là, avec les largeurs qu'on a en fonction du profil de roc, on voit qu'on est à peu près à la limite sur le lot de la Ville, et il faut comprendre que le marais, de façon naturelle, est une zone de sédimentation. Donc si en travaillant à cet endroit-là par rapport à l'endroit qu'on propose, on a plus de sédiments fins en surface, même si on a des méthodes pour réduire les sédiments en suspension, des méthodes de travail qu'on utilise, c'est évident que dans ce cas-là, on va en avoir plus que la solution qu'on propose.

210

215 Deuxièmement, on peut peut-être s'attendre aussi, au niveau des sédiments, on sait qu'il y a plus de risques de contamination. Souvent les contaminants se collent à des sédiments fins et l'axe proposé en rouge, qu'on discute, a beaucoup plus de sédiments fins en surface que l'axe qu'on propose, où ce qu'on est sur un sol granulaire grossier.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, je vais vous poser des questions au fur et à mesure, parce que vous êtes en train d'identifier les variables discriminatoires.

225 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

230

J'aimerais juste, pour les comprendre, les comprendre avant de poursuivre l'explication.

PAR M. DENIS MALTAIS:

235

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Vous dites, bon, la première raison discriminatoire, c'est la présence du marais et donc...

PAR M. DENIS MALTAIS:

Voilà!

245

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, quelle est la superficie sur laquelle vous interviendriez dans cette optique-là, du marais.

250

PAR M. DENIS MALTAIS:

255 J'ai pas la superficie exacte. Mais ce que je peux vous dire, par contre, c'est beaucoup plus grand, si on voit sur la photo, c'est pas très clair, c'est des lignes bleues, mais vous le voyez de par la photo, là, c'est évident que – je pourrais peut-être vous amener la...

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Bien si vous avez un pointeur, moi je vois très bien la ligne du marais en haut qui descend. Il s'agira juste de continuer à la couvrir et puis nous suivrons très bien.

PAR Mme LOUISE BABINEAU:

265 Alors vous pouvez voir que le marais se limite, là, au niveau des petites, bon c'est représenté comme un symbole de plante, là, c'est toujours comme ça, la définition du marais, c'est représenté comme ça ici. Cette superficie-là.

270 La ligne jaune représente la ligne de l'eau, qui est la ligne de la Ville de Québec, donc il y aurait un impact à ce niveau-ci, à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Mais enfin, ce que j'observe, il y aurait un impact bien sûr, mais un impact sur une superficie relativement restreinte.

PAR M. DENIS MALTAIS:

Restreinte peut-être, mais si on la compare par rapport à notre solution...

280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non non, je comprends, je comprends.

PAR M. DENIS MALTAIS:

285 ... c'est plus gros.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 C'est évident.

PAR M. DENIS MALTAIS:

295 Non non, mais c'est si on relativise les choses, nous, on n'en a à peu près pas dans le tracé qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, absolument, absolument. OK.

300 Ensuite, quand vous dites, les sédiments sont fins en surface, votre crainte c'est quoi?
C'est que lorsqu'il y ait dynamitage ou dragage, qu'il y ait plus de matières en suspension?

PAR M. DENIS MALTAIS:

305 Malgré les mesures qu'on prend, parce qu'il faut comprendre qu'on va travailler avec
des tronçons de quinze mètres (15 m) qu'on a déjà expliqué, on va faire de la drague, on va
remonter les sédiments sur une barge, en surface, on va les reprendre dans la barge et les
déposer dans la tranchée un mètre (1 m) de profond.

310 Malgré ça, le fait d'avoir des sédiments beaucoup plus grossiers, donc ils ont plus
tendance, si on veut, à flotter, à flotter puis à s'en aller au gré des courants, qu'un matériau
sablonneux, mettons, ou graveleux, il faut s'attendre à avoir un petit peu plus de matières en
suspension en travaillant dans un secteur comme celui-là.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends très bien.

320 Maintenant pour l'histoire de la variable des contaminants, vous dites que les
contaminants peuvent être absorbés sur des sédiments fins plus facilement. Mais d'un autre
côté, vous avez caractérisé les sédiments qui montrent qu'il n'y avait pas de contaminants.

PAR M. DENIS MALTAIS:

325 Sur le tracé qu'on propose.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Est-ce qu'il peut y avoir des différences notables entre la caractérisation des sédiments,
parce que vous avez quand même fait une caractérisation des sédiments à plus grande échelle,
puis ensuite, ramenant ça à une plus petite échelle, est-ce qu'il pourrait y avoir une différence
de caractérisation des sédiments?

PAR M. DENIS MALTAIS:

335 On va revenir avec cet éclaircissement-là après la pause, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Mais je vais vous laisser finir, quand même.

PAR M. DENIS MALTAIS:

345 OK. Je vais continuer avec mon deuxième point. Vous voyez, j'ai extensionné avec un petit bout en jaune, là, plus quatre-vingt (+80 m), ça signifie qu'en suivant ce tracé-là, je me dois de faire quatre-vingts mètres (80 m) de plus de longueur pour aller atteindre la profondeur équivalente que je veux avoir, là, dans ma solution proposée à quatre cent cinquante mètres (450 m). Donc ça, pour nous, c'est un impact économique important.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quoi?

PAR M. DENIS MALTAIS:

355 C'est de l'ordre de sept cent cinquante mille (750 000 \$) à un million (1 M\$), mais je pourrais vous amener la valeur plus juste après la pause.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 Donc vous désirez une profondeur de huit mètres (8 m) à peu près?

PAR M. DENIS MALTAIS:

365 À peu près, là, sept mètres et demi (7 ½ m) à huit mètres (8 m). Donc pour avoir la même protection pour les glaces et tout le tralala, on se doit quand même de comparer des solutions avec la solution proposée la même chose.

370 Et troisièmement, on a aussi un autre élément qui joue contre cette variante-là est un peu l'effet de la rivière Cap-Rouge. On peut s'attendre, plus on s'approche de la baie et de la rivière Cap-Rouge, plus au jeu de la marée haute, au renversement de courant, on a tendance à voir, au niveau de notre eau brute, les effets de l'eau de la rivière Cap-Rouge et au niveau de l'eau de la rivière Cap-Rouge, comme on le sait, mettons, au printemps ou à l'automne, durant les pluies ou les fontes, c'est une eau dont la qualité, tout en étant bonne comme qualité d'eau brute, varie beaucoup avec les saisons; et ça, ce que ça fait à ce moment-là, c'est que ça demande des ajustements plus fréquents au niveau du traitement. Ce qu'on n'a pas avec la solution qu'on propose.

380 Alors voilà, monsieur le Président, les trois (3) raisons qui ont fait en sorte qu'on a rejeté cette solution-là, sur les terrains de la Ville.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

385 Je dirais, là, excusez, monsieur le Président, les quatre (4) raisons: le marais, les sédiments qui sont différents, il peut y avoir des choses à l'intérieur, la longueur et la rivière.

Je rajouterais, la rivière, en plus d'avoir ces changements-là turbulents qui arrivent régulièrement, ce matin, je vais utiliser ce qui nous a été dit par Damien Roy, il y a des épisodes d'algues, d'aulnes; alors dans la rivière Cap-Rouge, il peut y avoir différentes 390 épisodes de je sais pas trop quoi qui pourraient venir soit colmater, soit changer notre traitement. Alors ça aussi, on est encore plus à risque.

Alors si idéalement cette solution-là avait été la plus avantageuse pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Québec, c'est sûr qu'on l'aurait retenue, là. On a moins de difficultés. 395

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

400 Maintenant, je vous résume, monsieur Maltais, si vous voulez bien. Donc les trois (3) variables clés, discriminantes, il s'agit: le marais; le coût qui est entre sept cent cinquante (750 000 \$) et un million (1 M\$) qui serait de plus, puisqu'il faudrait avancer la conduite d'amenée quatre-vingts mètres (80 m) plus loin; et la présence de la rivière Cap-Rouge qui pourrait amener une eau brute de qualité variante. 405

Maintenant, par rapport à cette dernière variante, vous avez quand même procédé par modélisation à partir des émissions reliées à l'usine de traitement de l'eau et vous avez suivi, par modélisation, le panache des contaminants. Je pense que vous avez utilisé de la rhodamine. Et vous nous avez, je pense que ça a été bien démontré, qu'avec le panache, ce 410 panache-là ne toucherait pas le bloc de prise prévu dans votre étude. A priori, le bloc de prise qui serait associé avec l'option rouge et jaune, devrait suivre à peu près le même impact que la distribution de la rhodamine.

Et dans ce sens-là, est-ce que l'émission et l'émissaire de la rivière pourraient être 415 semblables à l'émissaire de l'usine?

PAR M. DENIS MALTAIS:

420 Monsieur le Président, quand vous faites allusion à l'émissaire de l'usine, vous parlez du diffuseur, je crois?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui oui, c'est ça.

425 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

OK. Je vous dirais qu'a priori, on pourrait croire qu'effectivement la rivière, là, pourrait suivre le même panache, mais les études qui ont été faites en 75 par le laboratoire Centre eau, Université Laval, avaient ciblé des zones plus intéressantes, si on veut, à partir d'à peu près la prise d'eau existante, et même ils disaient, où la prise d'eau existante, on est à peu près à la limite des effets de la rivière; en aval de ça, on subit plus les effets de la rivière Cap-Rouge et ils l'avaient démontré avec des mesures, certaines mesures physico-chimiques comme la conductivité et ces paramètres-là.

435 Ils disaient, plus c'est conducteur, à ce moment-là, plus l'eau vient de la rivière, plus on sent que c'est de l'eau de la rivière et non de l'eau du fleuve. Et ça, ils rencontraient ça principalement quand la marée, au renversement de courant, pendant les quatre (4) heures sur douze (12) où ce que le courant est dans le sens inverse du fleuve.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous nous déposer cette étude?

445 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

L'étude de Bernard Grondin, pas de problème, on va vous la déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Je vous remercie.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

455 Monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

460 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Bien, je vous disais tantôt, là, qu'il y en a pas trois (3), il y a en quatre (4). Le marais, c'est un impact mais le type de sédiments c'est un impact, les coûts, la rivière, je rajouterais un cinquième, les impacts de l'autre côté sont beaucoup moindres, là, de couper la pointe de tarte, et j'ai monsieur Christian Gagnon qui voudrait ajouter des...

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est lesquels, c'est lesquels? Vous dites, j'en ai une cinquième?

470

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Qui est de creuser et de renterrer l'extrémité des terrains des résidents, parce que quand on va aller jouer, d'avoir une bande d'usufruit, là, qui va être sur le bout des terrains, ça pour nous, oui il y a compensation, on s'entend avec les propriétaires, mais on se comprend qu'où on va aller jouer, on remet ça en état. Ça fait que les gens vont pouvoir jouir de leur terrain comme ils jouissaient avant.

475

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez faire la même chose, j'imagine, pour le tronçon rouge?

480

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui. Oui oui, mais c'est pour ça que je vous dis que pour nous autres, d'un bord ou de l'autre, on est allé à la meilleure place, où il y avait le moins de problèmes. Alors c'est un élément important. Et il y a monsieur Christian Gagnon qui voudrait ajouter des choses concernant le marais.

485

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Alors monsieur le Président, j'aimerais rajouter peut-être certains éléments qui ont fait en sorte qu'on n'a pas été enclin à se rapprocher du marais. Actuellement dans la zone des travaux, il y a une espèce qui a été identifiée au niveau floristique, c'est la zizanie...

490

495

PAR LE PRÉSIDENT:

Blanche.

500

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

... aquatique à fleur blanche, variété naine. Par contre, si on se déplace vers le marais, actuellement les informations que nous avons obtenues sont à l'effet qu'il y a une quinzaine d'espèces confirmées de d'autres espèces que la zizanie, et il y en a vingt et une (21) autres potentielles qui pourraient être présentes dans le marais. Alors c'est un élément additionnel.

505

De plus, le marais constitue un habitat privilégié, dans ce secteur-là, pour la sauvagine et pour cette raison-là, on voulait s'en éloigner.

510 Et de plus, il peut constituer un habitat d'élevage pour d'autres espèces, des espèces de poissons, puisqu'on est dans un endroit où le courant est plus lent et plus de nourriture, donc les poissons, les jeunes alevins peuvent fréquenter ces zones-là pour s'y alimenter.

515 Alors que dans notre zone des travaux, on est dans une zone de courant rapide où on n'a pas d'accumulation de sédiments fins et donc les poissons sont peu enclins à demeurer là. On a une faible densité de végétation aquatique ou riveraine, ce qui est pas attrayant en général pour la faune.

520 Alors c'est pour ça qu'on a privilégié justement de se diriger plus vers l'ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rochon, j'aimerais avoir vos impressions.

525 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien moi, a priori, c'est sûr que du point de vue environnemental, les éléments qu'a énoncés le promoteur me semblent très valables. J'ajouterais peut-être un autre critère, à mes yeux, ce que je crois comprendre, c'est que plus on est dans du sédiment fin, plus la granulométrie du trou qu'on fait est faible, plus on doit s'évaser pour avoir une stabilité de pente.

530 Et je crois que c'est la ligne blanche, si je comprends bien, est-ce que ça se peut? C'est ça? C'est la grosseur du canal?

535 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui. On a reproduit effectivement, là, la figure dans le rapport, c'est les largeurs de tranchée en fonction du type de sol qu'on a.

540 **PAR M. YVES ROCHON:**

Alors vous comprendrez que ça, c'est d'autant plus de volume de sédiments, là, je sais pas, vous êtes sûrement capables de faire le différentiel du volume, là, mais c'est de plus en plus de volume de sédiments qu'il faut enlever, entreposer, remettre. C'est effectivement, à mon sens, rapidement comme ça, là, du point de vue environnemental, plus problématique.

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quel est le statut du marais?

550

PAR M. YVES ROCHON:

Ça, je vais peut-être demander à madame Lesmerises de répondre à la question.

555 **PAR Mme LUCIE LESMERISES:**

Le marais?

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Est-ce qu'il a un statut particulier?

PAR M. YVES ROCHON:

565

C'est tu une réserve protégée, c'est tu...

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

570 Ah, OK, OK. Je peux pas dire exactement. Je pense, si je me fie à l'étude d'impact, je pense qu'il y a deux (2) zones d'habitats, mais c'est plus pour la faune aviaire. Mais je crois pas - oui.

575 Bien regardez, on vient de le montrer sur la diapo, là. C'est une aire de concentration pour la faune aviaire. Bien, un marécage attire beaucoup plus les oiseaux qu'un endroit où il y a juste de la roche, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 En fait, la question que je vous pose, le tracé rouge passerait dans le marais mais, en quelque part - oups, OK, c'est ça - le tracé rouge passerait dans le marais et la question que je vous pose: est-ce que le marais, pour le ministère, est quelque chose, une réserve importante qu'il ne faut pas altérer, qu'il ne faut pas toucher, ou, parce qu'elle est quand même, elle couvre une grande superficie ou, selon vous, c'est une superficie qui peut permettre son altération sur une toute petite section? C'est quoi votre position?

585

PAR M. YVES ROCHON:

590 On va vérifier exactement la position avec la Direction du patrimoine naturel, là, pour vraiment être sûr, là, s'il y a une position là-dessus.

590

Je vous dirais qu'a priori, les zones de marais dans ce secteur-là du fleuve, on a a priori à les protéger au maximum, ça c'est bien sûr. Parce qu'on a eu beaucoup de pertes de zones marécageuses, là, au fil des ans, il y a eu beaucoup de remblais, beaucoup d'artification de la

595 berge. A priori, je vous dirais que c'est sûr que la volonté du ministère de l'Environnement, lorsqu'on travaille à proximité d'un marais, on veut le sauvegarder au maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Et est-ce qu'une intervention de cette nature-là pourrait être éventuellement suivie par une rémédiation aux surfaces qui auront été altérées?

PAR M. YVES ROCHON:

605 C'est possible, on peut, on remet les surfaces, tout ça, on peut effectivement, le marais peut reprendre ses droits, comme on dit, là. C'est dans le domaine du possible, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 Parce qu'en fait, dans ce cas-là, si ma compréhension est bonne, il y a pas de perte.

PAR M. YVES ROCHON:

615 Non. Par contre, c'est un secteur qui est baigné par les marées, là, si je comprends bien, puis c'est sûr que les sédiments vont se promener, là. Donc on peut avoir comme des panaches qui s'en vont dans le marais. On peut avoir des effets, là, peut-être plus drastiques à ce niveau-là. Donc on a tendance, nous autres, à recommander à nos promoteurs de s'éloigner de ces zones-là le plus possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Madame Lesmerises.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

625 Je vais rajouter que la zizanie à fleur blanche se trouve beaucoup - en bordure de marais, elle est en plus grosse, en plus grande quantité.

630 À l'endroit choisi, on a je dirais un petit "spot", là, et le Patrimoine écologique a décidé que ça valait pas la peine de la protéger puisqu'on la retrouvait en grande quantité à côté. Mais si on joue à côté, donc on va jouer dans la grande quantité. Alors ça peut vraiment causer des problèmes, à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Une dernière petite question, monsieur Boily, et on ferme cette question.

Le débit de la rivière Cap-Rouge, je l'ignore, mais j'imagine qu'en fonction de la quantité d'eau, du volume d'eau du fleuve, ça doit être quand même quelque chose d'assez marginal.

640 Est-ce qu'il peut influencer à ce point la qualité de l'eau du fleuve pour que l'eau se trouve de qualité variable, pour utiliser la terminologie utilisée par monsieur Maltais, à la prise d'eau envisagée, selon le tracé rouge?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

645 Oui, monsieur le Président. Quand il mouille beaucoup ou dans les situations de fonte des neiges au printemps, à l'automne, la rivière Cap-Rouge avec son débit, à la localisation de la ligne rouge, c'est variable, même beaucoup variable. C'est les études qu'on a entre les mains.

650 Maintenant, quand vous me parlez de débits, si vous me permettez, je vais faire allusion aux pluies diluviennes qu'on a eues l'an passé, où il y a des espèces de cycles, alors avec les pluies qu'on a eues l'automne passé, soyez sûr et certain que là, le panache de la rivière en soi, parce qu'on a eu beaucoup de dégâts sur la rivière Cap-Rouge, était encore plus important.

655 Un autre élément qu'on peut ajouter au niveau du risque, quand il va survenir quelque chose au niveau de la rivière, c'était un élément qui était soulevé dans le temps, au niveau de la traitabilité, il y a d'autres risques qui sont associés à se rapprocher de la rivière. Alors il y a plusieurs éléments mais les principaux sont ceux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

660 Lorsque vous faites référence à l'année passée, les précipitations très importantes qui ont eu lieu, est-ce que l'eau, à la prise d'eau actuelle, l'eau brute, a subi des variations?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

670 Ce qu'on peut dire, c'est que n'importe quelle prise d'eau subit des variations. Quand il y a eu des pluies l'année passée diluviennes, déjà le fleuve lui-même avait déjà des variations à l'intérieur parce qu'il y avait des débits plus importants. Alors le fleuve était déjà lui-même un peu plus brassé. Mais si on avait été plus proche à la sortie de la rivière Cap-Rouge, on aurait eu une influence encore plus importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

675 D'accord. OK. Monsieur Stainier, je ne vous oublie pas. J'aurais juste ma deuxième question, je m'excuse, et je vous appelle tout de suite après. C'est sur la clarification des deux (2) questions d'hier.

680 Nous avons abordé la question de la foreuse en fonction du bruit, de son utilisation et du bruit. On avait indiqué que si jamais il devait y avoir utilisation d'une foreuse, ça serait pendant quarante (40) jours et ça serait nuit et jour, avec des intensités de bruit qui, dans certains endroits, dépasseraient le cinquante-cinq (55) dBA la nuit.

685 Je vous demanderais d'abord, qu'est-ce qu'on fait avec ça, là? Est-ce qu'on répond? Est-ce qu'on continue à investiguer le forage directionnel?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

690 Bien, je vais répéter peut-être d'une façon différente. On a présenté, dans notre présentation, que le forage directionnel est non applicable. Les études...

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Est non applicable?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

700 Non applicable. C'était écrit sur la présentation qu'on a faite. Les études et les recherches qu'on a présentement nous démontrent pas que c'est applicable. À partir de cet élément-là, on pense pas pouvoir le faire, alors on arrête ça là.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Très bien. C'est beaucoup plus clair.

Maintenant, donc ce qui reste de la foreuse, c'est celle qui va construire la conduite de dégel pour la réhabilitation de la station actuelle.

710 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Alors vous avez dit que cette foreuse, bon, compte tenu de ses particularités, est tout à fait différentes qu'une foreuse qui vise à percer un trou pour des conduites d'amenée, c'est totalement différent, et dans ce sens-là, vous avez dit, la foreuse, nous pourrions l'utiliser à cette fin.

720

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette foreuse-là va fonctionner une dizaine de jours, selon le nouveau tableau que vous nous avez remis, là.

730 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Oui.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça va fonctionner jour, nuit?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

740 Je vais laisser répondre monsieur Maltais, si vous le voulez bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, parfait.

745

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, monsieur le Président. Elle va fonctionner pas jour et nuit, mais sur deux (2) "shifts" de huit (8) heures, là, seize (16) heures.

750

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la nuit peut...

755 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

760

OK.

PAR M. DENIS MALTAIS:

765 Non, parce que là, on n'est pas sujet au gré de la marée, rien de ça, on travaille sur terre.

PAR LE PRÉSIDENT:

770 Donc ça serait seize (16) heures?

PAR M. DENIS MALTAIS:

775 Seize (16) heures.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Et est-ce que l'intensité du bruit de cette foreuse serait similaire à la foreuse qui aurait été requise pour les conduites d'amenée?

PAR M. DENIS MALTAIS:

785 Oui, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Donc on doit s'attendre, pendant ces dix (10) jours-là, à avoir une intensité de bruit similaire à celle qui est indiquée dans le tableau?

PAR M. DENIS MALTAIS:

795 Du même ordre de grandeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

800 Donc à la station 2, donc c'est la résidence 102, il y aurait cinquante-sept (57) dBA pour une partie de la nuit?

PAR M. DENIS MALTAIS:

805 Jusqu'à mettons dix heures (10 h) du soir ou onze heures (11 h) du soir, puis jusqu'à sept heures (7 h) du matin. C'est à peu près ça, là. Il s'agirait peut-être de s'entendre avec le résident, ou peut-être voir avec l'entrepreneur s'il peut pas réduire peut-être à quatorze (14) heures son "shift", quitte à faire une journée de plus, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

810 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

C'est peut-être des choses qu'on pourrait mettre dans le devis, puis allonger.

815 Donc pour continuer dans ce que je disais, là, on peut peut-être un petit peu jouer sur l'échéancier, quitte peut-être, avec les résidents, s'entendre, là, bon l'endurer trois-quatre (3-4) jours de plus, mais à des heures, mettons, plus raisonnables, mettons.

820 L'autre chose aussi, comme on mentionnait, là, c'est évident que pour cette foreuse-là, on a des mesures d'atténuation de prévues et un mur écran portatif. On parle d'un mur écran portatif, j'en ai...

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Oui mais c'est intégré. Quand je vous parlais de cinquante-sept (57) dBA, c'est en incluant les mesures d'atténuation, il s'en dégage un résultat de cinquante-sept (57) dBA.

830 Monsieur Rochon, est-ce que vous avez un mot à dire dans éventuellement le certificat d'autorisation qui serait délivré quant à l'intensité du bruit. Si vous voyez par exemple que le bruit qui serait généré contrevient à la propre réglementation de la Ville de Québec et, a fortiori, à la vôtre, puisque la vôtre est plus faible.

PAR M. YVES ROCHON:

835 C'est un peu paradoxal, mais d'entrée de jeu, je vous dirais que la Ville de Québec a elle-même un mot à dire parce que la première chose qu'on doit faire quand on émet un certificat d'autorisation, on demande l'attestation municipale à l'effet que le projet répond à l'ensemble des règlements municipaux. Donc ça, c'est un élément à vérifier, est-ce que la Ville a des mesures pour permettre une exclusion à son règlement municipal au niveau d'un bruit.

840 Deuxième élément, on peut, effectivement, et on l'a fait dans d'autres dossiers, comme je vous disais hier, on va travailler avec le promoteur pour réduire au maximum le bruit, la notion des quarts de travail, ça peut être une façon de faire, effectivement, si toutes les mesures sont mises de l'avant.

845 Il faut comprendre que la meilleure façon de réduire le bruit, c'est de s'en éloigner. Le problème qu'on a ici, c'est qu'on est obligé de faire les travaux près des résidences et c'est un peu un mal nécessaire, je dirais, là. Alors c'est sûr qu'on peut pas être d'une contrainte absolue ou d'un respect absolu à nos normes, là, pas nos normes mais nos critères. Mais on peut

850 travailler au maximum si les nuisances sont reportées et les préoccupations des citoyens sont importantes.

855 On peut s'assurer, un, de mettre le maximum de moyens pour réduire le bruit, et deux, s'assurer que la surveillance des travaux, au niveau du bruit, on la fait plus serrée avec le surveillant du promoteur pour s'assurer qu'il y a pas d'écart, là.

860 Donc on va mettre une campagne de surveillance au niveau des travaux, puis on peut faire des vérifications avec la Direction régionale, ça peut être à tous les jours, à tous les deux (2) jours. On peut mettre un service de plaintes aussi, si jamais les citoyens dénotent qu'il y a plus de bruit qu'ils s'attendaient. Il y a une foule de moyens qu'on peut mettre de l'avant dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Merci beaucoup.

870 Monsieur Boily, juste m'assurer d'une chose. Dans le calendrier du camionnage, quand on indique que le forage directionnel qui aurait lieu en 2008, pour la réhabilitation de la prise d'eau actuelle, totaliserait une dizaine de jours, et s'étendrait du 29 avril au 10 mai, ça, ça veut dire que ça coïnciderait aussi avec la période de forage. Est-ce que ma compréhension est bonne?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

875 Si vous me permettez, je vais laisser répondre monsieur Maltais, puis il faudrait peut-être vous – est-ce que vous utilisez le nouveau calendrier?

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Le nouveau.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

885 D'accord. Alors je vais laisser monsieur Maltais vous répondre.

PAR M. DENIS MALTAIS:

890 Oui monsieur le Président, effectivement, là, au niveau du calendrier, on indique bien 29 avril au 10 mai 2008. Et cet aspect n'a pas fait l'objet d'une correction, là, pas du tout, c'est les aspects plus hauts au niveau de la méthode en tranchée qui avaient changé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non non, mais je demande si ça coïnciderait avec le moment du forage?

895 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui oui, c'est ça. C'est ça que j'indique, c'est ça que ça veut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Excellent!

PAR M. DENIS MALTAIS:

905

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Merci beaucoup.

ANDRÉ STAINIER

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

920

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

925

Je vous en prie.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

930

J'aurais deux (2) questions, une sur le travail en tranchée et une sur le forage éventuel.

Peut-être que tout cela se trouve dans les documents, mais pourrait-on, d'une façon simple et concise, répondre à ces deux (2) questions-ci: quel est exactement le nombre

d'explosions prévues et selon quel calendrier? En fait, pendant combien de jours y aura-t-il des explosions?

935

Et l'autre, c'est l'autre aspect: quelle est exactement la durée des travaux d'excavation, y compris excavation, pose des nouvelles conduites, remblaiement de la tranchée?

Voilà un peu, j'aimerais avoir une idée claire de la façon dont ça se présente.

940

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

945

Monsieur Boily, s'il vous plaît.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

950

Alors je vais faire appel à deux (2) experts différents, pour les deux (2) questions. Alors pour ce qui est du nombre d'explosions total puis la durée, alors on va commencer par le nombre avec monsieur Raymond Juneau.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

955

Alors monsieur le Président, en fait, je regrette, je ne pourrai pas aller aussi loin en réponse à cette question. Je ne suis pas un spécialiste, là, pour déterminer les patrons de dynamitage. Alors bien sûr, le jour où l'entrepreneur sera choisi, en fonction des contraintes, là, au projet, comme les vitesses particulières et ainsi de suite, comme on l'a mentionné hier soir, il y a un patron de dynamitage qui va être élaboré, qui va être soumis à l'ingénieur. Il sera de quelle nature, puis ça va déboucher sur combien de dynamitages, je suis pas en mesure de répondre à cette question.

960

Peut-être que Pierre Dorval, qui sera ici ce soir, qui est un spécialiste au ministère des Transports en dynamitage, pourra peut-être avoir un ordre de grandeur pour répondre à cette question.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Mais je vous avoue que je ne le lui demanderai, parce que je voudrais pas qu'il se prononce au nom du promoteur, ou en lieu et place du promoteur, quand même!

Et maintenant, c'est la durée. Quand même, monsieur Stainier demandait la durée. Quand est-ce qu'auront lieu?

975 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Pour la durée, si vous permettez, monsieur le Président, on va passer la parole à monsieur Maltais qui a élaboré l'échéancier.

980 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui, monsieur le Président. Concernant la durée, en fait, on a produit dans le rapport principal, là, décembre 2004, à la dernière page du chapitre 4, un calendrier des travaux. Alors si on regarde ce calendrier des travaux, on voit que l'excavation et la pose des conduites d'amenée et de dégel, ça s'établirait, en fin de compte, là, du 1^{er} mai au 21 septembre.

Maintenant, ce qu'il est important de comprendre, parce que la question de monsieur Stainier, il parlait aussi le dynamitage, la longueur. Au niveau du dynamitage, de la longueur, on le voit peut-être un petit peu plus de façon détaillée dans le tableau de camionnage que j'ai déposé, où ce que c'est indiqué à la troisième ligne, "Méthode en tranchée, zone intertidale, chaînage 00 à 090", une période de dix (10) jours. Dans cette période de dix (10) jours de dynamitage, en fin de compte, où ce qu'il va y avoir du camionnage, ça veut dire à peu près cinq (5) jours de forage pour faire mes trous, installer mes charges, tout ça, et cinq (5) jours de dynamitage.

995 Et la même chose pour la ligne suivante, zone immergée, c'est-à-dire à l'endroit où ce que l'entrepreneur va avoir le choix soit de travailler en barge ou travailler sur le lit du fleuve, là, ça va être à son choix, on est ce qu'on appelle dans la zone de transition entre le chaînage 90 et 130. Alors là, le dynamitage et le forage, on parle d'une période de cinq (5) jours. Donc deux (2) à trois (3) jours de dynamitage et deux (2) jours de forage.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je profite de cette occasion pour vous demander votre avis sur le fait que dans l'addenda, dans l'addenda 1, donc PR5.1 page 62, vous avez écrit qu'il n'y aura pas de sautage en zone immergée. Donc j'imagine qu'il y a peut-être une petite erreur qui s'est glissée.

1005 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Non, ce qu'on va se servir, c'est que les excavations du chaînage 00 à 090, on va excaver du matériel rocheux, on va se faire une digue et l'entrepreneur va travailler à sec. Le dynamitage va se faire à sec.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1015 De 090?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1020 À 130. Parce qu'on va faire un remblai sur le lit du fleuve. On sera pas directement sur le lit du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Le 90...

PAR M. DENIS MALTAIS:

1030 À 130.

PAR LE PRÉSIDENT:

... à 130.

1035 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

1040 Pour être sûr que l'entrepreneur, là, le dynamitage, les forages ne se fassent pas dans l'eau, à ce moment-là, on va se faire une digue, une petite digue avec la roche d'excavation, et l'entrepreneur va forer à même cette digue-là ensuite dans le lit du fleuve pour excaver.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quand on lit ici dans votre tableau, zone immergée, c'est pas tout à fait ça?

1045 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

C'est une zone immergée, on dit que c'est les deux (2), là, c'est parce que dépendant de si je...

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, disons zone immergée.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1055 ...c'est-à-dire que si je suis dans la période de grandes marées, la marée va baisser, elle va immerger, mais si je suis dans une période, mettons, août, septembre, juillet, dépendant des marées, la marée, on a des moins fortes marées. Quand moins fortes marées, ça veut dire elle monte moins mais ça veut dire aussi elle baisse moins.

1060

Donc à ce moment-là, c'est pour ça qu'on parle d'une zone de transition parce qu'il faut comprendre que la pente du lit du fleuve est très faible à cet endroit-là, donc juste une petite variation de niveau, l'eau, elle baisse beaucoup. On a l'impression que l'eau baisse beaucoup.

1065 Donc les informations qu'on a eues, à ce moment-là, la méthode c'est de travailler quand même à sec. Ils prendront pas de chance, ils vont se faire un remblai, et ils vont creuser pour être sûrs de faire les explosions à sec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Très bien. Merci.

Donc c'est ça, donc vous n'aurez plus d'explosions en milieu aquatique?

1075 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Donc c'est ça, donc toute la discussion d'hier sur la mortalité des poissons, l'effarouchement des poissons était caduque.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1085

Peut-être, sans doute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Enfin monsieur, c'est pas grave, mais c'est parce je viens de me rendre compte qu'il y avait des questions qui étaient...

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

1095

Mais la question n'est pas caduque parce qu'il y a les vibrations qui peuvent s'étendre au milieu aquatique même si elles sont réalisées en milieu terrestre ou aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Qui peuvent entraîner le décès des poissons?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Bien là, pas nécessairement, ça dépend de la force des déflagrations, là.

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous allez quand même faire l'effarouchement pour...

1110

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

OK.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

1120

Tout est prévu, là, dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

1125

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors j'ajouterais, monsieur le Président, comme on a dit hier, on veut faire les meilleurs travaux, alors on va prendre les plus grandes précautions, on va prendre les charges recommandées. C'est pas notre intention de lésiner, là, sur la façon de faire les travaux, on va prendre le plus de précautions possible. Alors c'est des éléments qu'on avait à regarder.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, le seul autre dynamitage qui serait utilisé, donc ça serait pour la chambre de raccordement. Vous avez l'intention d'utiliser du dynamitage?

1135

PAR M. DENIS MALTAIS:

Actuellement, monsieur le Président, on escompte utiliser la méthode de dynamitage compte tenu qu'on effectue déjà du dynamitage pour la conduite d'amenée, donc autrement dit, tout notre suivi et nos mesures de contrôle vont être en place. Donc on projette d'utiliser le dynamitage pour la chambre de raccordement également.

1140

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis est-ce que l'utilisation d'un marteau piqueur, ça serait quelque chose...

1150 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

L'utilisation d'un marteau piqueur peut être envisagée et est faisable. À ce moment-là, on parle, au niveau de la chambre de raccordement, on parle de soixante (60) à soixante-dix (70) heures de marteau piqueur. Parce que, incluant l'excavation, c'est un taux de production d'environ quatre (4 m³/h) à cinq mètres cubes à l'heure (5 m³/h).

1155

Puis le marteau piqueur, ce que ça peut amener, bien là, à ce moment-là, si on utilise la méthode de marteau piqueur, il va falloir avoir peut-être des mesures d'atténuation.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour le bruit?

1165 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Pour le bruit.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça serait soixante (60) à soixante-dix (70) heures?

1175 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis si ce sont des explosifs, d'abord, j'ai pas vu ça dans l'étude d'impact, quelle serait la durée d'utilisation des explosifs, et ça se ferait à quel moment?

1185 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Les explosions, si on regarde, on le voit peut-être, c'est pas indiqué directement, ça va être, là, au début du mois d'août 2007. Autrement dit, dans la deuxième semaine, au niveau du tableau du camionnage, dans la deuxième semaine des travaux de la chambre de raccordement.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Et puis il y aurait combien de dynamitages?

1190

PAR M. DENIS MALTAIS:

C'est d'environ, incluant les forages, cinq (5) jours. C'est quand même pas un gros volume, là.

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq (5) jours de dynamitage. Puis j'imagine vous ne pouvez pas, comme votre collègue, nous préciser le nombre de dynamitages?

1200

PAR M. DENIS MALTAIS:

Non, car le patron de dynamitage, nous, on spécifie dans nos devis toutes sortes de mesures telles les vitesses particulières, toutes ces choses-là, mais c'est pas nous qui allons définir le patron de forage. On va le faire approuver par un expert lorsque l'entrepreneur va nous le soumettre.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

1210

PAR M. YVES ROCHON:

Monsieur le Président!

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1220

PAR M. YVES ROCHON:

Peut-être un élément complémentaire pour vous dire que la discussion d'hier était loin d'être caduque au niveau de la mortalité du poisson. Si on applique les lignes directrices, là, de Wright et Hopkins, qui est le document de base utilisé, là, sur lequel on a discuté hier, on peut être à une distance jusqu'à cent cinquante mètres (150 m) d'une frayère, donc on peut être en berge jusqu'à cent cinquante mètres (150 m) de l'eau, autrement dit, et on doit appliquer ces lignes-là, parce que la vibration hors du milieu terrestre peut aller dans l'eau puis affecter une frayère ou un poisson.

1225

1230 Donc quand on est berge ou sur un pad comme le promoteur l'a expliqué, ils sont tenus, malgré tout, même s'ils sont à sec, de suivre ces lignes directrices là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Merci de me rappeler à l'ordre si gentiment.

 Monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1240

 Oui, monsieur le Président. Moi, j'aurais besoin, pour comprendre clairement, qu'on distingue bien la question, le nombre de dynamitages et son calendrier, puis la question, est-ce que ça se fait dans l'eau ou sur le sol. Parce que moi, ça me mélange qu'on en parle en même temps des deux (2).

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

 D'accord.

1250

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

 Et enfin, je vois qu'on laisse des choses à décider par le soumissionnaire, l'entrepreneur qui fera les choses. Il me semble qu'on devrait quand même pouvoir en savoir plus dès maintenant.

1255

 Mais est-ce que je comprends bien, il y aura, parce qu'en plus, pour la confusion, c'est que je pose une question explosions, on me répond par du camionnage. Et moi, je ne comprends pas le rapport. Est-ce que je comprends bien qu'il y aura du dynamitage dès maintenant, c'est décidé par le promoteur, deux (2) fois cinq (5) jours, ni plus, ni moins. Est-ce que c'est ça?

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Boily.

1265

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

 Alors pour la méthode en tranchée, il va y avoir du dynamitage. Pour ce qu'on a spécifié comme délai, je peux bien répéter ce qu'a dit monsieur Maltais tantôt, là, mais je préférerais que lui le répète pour être certain qu'il y ait pas de controverse. Mais effectivement, il va y avoir un nombre de jours comme on vient de spécifier.

1270

1275

Et pour ajouter, quand vous dites, on pourrait décider de plus de choses, un élément important, monsieur le Président, à spécifier, on a le choix entre un devis qui détermine la performance qu'on veut rencontrer ou un devis qui établit comment le travail doit être fait. Et dans cette situation-là, c'est la performance qu'on veut. On ne veut pas créer de problèmes aux frayères, on veut pas créer de problèmes aux ouvrages alentours, on veut pas créer – alors nous, ce qu'on va spécifier dans le devis, c'est qu'il faut pas d'ondes de choc qui soient supérieures à ce qui va être spécifié au travers de toutes les normes et plus basses.

1280

Alors la façon de faire son travail, maintenant, il va rester à lui à déterminer son patron, autrement dit le nombre de trous qu'il va placer, ça va tu être une charge avec un gros trou qu'il va faire ou il va faire plusieurs, il va faire plusieurs trous pour limiter l'onde de choc. C'est ça qu'on veut. Si on prend la responsabilité de déterminer le nombre de trous, là, c'est nous autres qui prenons la responsabilité.

1285

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je comprends très bien.

1290

Maintenant, pour faciliter quand même la réponse et la compréhension à la question de monsieur Stainier, peut-être que vous pourriez d'abord répéter la réponse bien sûr, mais aussi, déposer une feuille, le calendrier des dynamitages.

1295

Parce qu'effectivement, nous aussi on fait le transfert des informations d'un tableau qui s'intitule "Calendrier du camionnage" à partir duquel on déduit, ou on dérive les dates de dynamitages. Donc si vous nous déposez un tableau du calendrier de dynamitages, ça serait apprécié.

1300

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

On va vous déposer un tableau avec le nombre de jours exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Parfait. Et non seulement pour la tranchée, mais aussi pour la chambre de raccordement.

Alors monsieur Maltais, la réponse.

1310

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, alors je répète la réponse pour monsieur Stainier. Alors on a mentionné, dans la zone intertidale, là, je vais le faire au niveau de 000 à 0 +130, on parle de quinze (15) jours

1315 ouvrables. Au niveau de ces quinze (15) jours ouvrables là, ça se divise, sept (7) jours forage, huit (8) jours dynamitage.

1320 Ensuite, au niveau de la chambre de raccordement, j'ai parlé d'une semaine, cinq (5) jours ouvrables, au début du mois d'août 2007, donc deux jours et demi (2 ½) forage, deux jours et demi (2 ½) dynamitage, environ.

1325 La période de cinq (5) jours, c'est clair. Au niveau des forages, dynamitages, comme l'expliquait un petit peu monsieur Boily, ça, ça peut dépendre de la technique de l'entrepreneur. Il va tu faire plus de trous, plus de petites charges, ça, ça devient difficile à ce moment-ci de préciser de façon exacte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Merci.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1335 C'est bien. Et donc il y avait le volet excavation, alors comme je disais, quelle est la durée des travaux d'excavation, y compris creusage, posage, remblayage. C'était ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Je vais passer la parole à monsieur Maltais encore.

1345 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

1350 Au niveau de la durée des travaux, je vous ramène à l'échéancier de la figure 4-3 du rapport principal où ce qu'on parle de 1^{er} mai au 21 septembre. Parce qu'il faut bien comprendre, dans ce tableau-là, c'est que nous, on va commencer le dynamitage vers le 15 juin, là, au niveau...

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 On parle de quelle année?

PAR M. DENIS MALTAIS:

2007.

1360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'en fait, l'année n'est pas indiquée dans ce tableau-là. Très bien.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1365

Alors pendant que, mettons, les travaux de dynamitage se font, il faut comprendre qu'à l'extrémité aval, les barges vont travailler. On va s'en venir, ils vont se rejoindre vers le centre. Il faut travailler les deux (2) bouts en même temps, de façon à travailler à l'intérieur de notre six (6) mois qui est disponible pour travailler dans ce genre de travaux là.

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Stainier, si jamais la figure 4-3, à laquelle fait référence monsieur Maltais, n'est pas suffisamment claire pour vous, je vous demanderais de nous le signaler et je demanderais un tableau exclusivement sur la question d'excavation, remblayage, etc.

1375

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Eh bien, mais monsieur vient de parler de ce que ça ferait donc de deux (2) côtés en même temps, est-ce ça?

1380

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Maltais.

1385

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, il faut, comme j'expliquais de toute façon, la partie qui est marine va se faire avec des barges et la partie terrestre se fait en excavation comme on voit dans nos rues. Donc c'est deux (2) méthodes différentes et il faut travailler en même temps parce que si on veut respecter l'échéancier. Donc l'échéancier global couvre de 1^{er} mai au 21 septembre.

1390

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Merci. Vous m'avez bien dit figure 4.3. Celle-là?

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

4-3.

1400

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Elle est à la fin du chapitre 4.

1405

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon, ça va? C'est PR3.1, je crois. C'est bien ça.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1410

C'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

Ça va, merci.

Est-ce que d'autres personnes se sont inscrites au registre?

1420

MICHEL FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Monsieur Michel Fortier.

PAR M. MICHEL FORTIER:

1430

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1435

PAR M. MICHEL FORTIER:

J'ai deux (2) questions. La première, c'est pour revenir à celle d'hier sur l'emplacement et pour ce faire, j'aurais besoin de la diapositive qui montre l'option alternative.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le tracé rouge.

1445 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

Le tracé rouge.

1450 Quand j'ai posé la question, j'ai fait référence à la prise actuelle et l'axe de la prise projetée, et je mentionnais un angle de plus ou moins, entre les deux (2) axes, de plus ou moins vingt degrés ($\pm 20^\circ$). Alors ce que je demandais, c'est pourquoi pas passer au même angle ici. Pas si loin que ça. Vingt degrés (20°) ici, donc on pourrait faire, la ligne rouge, en fait, serait ici. Et elle serait moins longue pour la même distance.

1455 Donc on passe pas dans le marais – la limite du marais est ici – et on n'aurait pas le quatre-vingts mètres (80 m) qui est mentionné.

1460 Alors la question: pourquoi pas. À ce moment-là, on évite d'être dans le marais, on a, pour la même profondeur, on est probablement plus court en longueur, et les autres objections qui sont mentionnées, par exemple la plume ou le panache de la rivière Cap-Rouge, bien moi, étant donné que cette étude-là n'avait pas été déposée jusqu'à date, je peux pas commenter là-dessus parce que je l'ai pas vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Monsieur Boily, qu'est-ce qui a déterminé l'angle que vous avez utilisé pour déterminer l'emplacement de la nouvelle prise?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1470 Monsieur le Président, je dirais que c'est l'angle, la localisation, l'emplacement, c'est quelque chose qui est assez difficile de clarifier, je dirais, simplement quantifier un endroit pour dire, celui-là a priori est mieux, celui-là a posteriori il est moins bon, meilleur. Les éléments clés spécifiés tantôt restent. À toutes les fois qu'on se situent vers l'est de la prise d'eau existante, tous les éléments qu'on a spécifiés tantôt, et autres, restent.

1475 Quand on s'approche de la prise d'eau existante, si on change l'angle, bien, on s'approche de la conduite existante et il y a danger. Elle est déjà fragile, alors il y a des dangers lors de l'excavation d'y toucher.

1480 Il faut partir aussi du point 0 proche du bâtiment et décider d'aller vers une profondeur. J'expliquais hier les différents critères qui ont déterminé, on avait des anciennes études qui spécifiaient que ça serait préférable à six cents mètres (600 m). Une fois qu'on a combiné

1485 toutes les études, parce que c'était un facteur, six cents mètres (600 m), on a établi que ça serait entre quatre cents (400 m) et cinq cents mètres (500 m), puis avec tous les facteurs, la profondeur idéale c'est quatre cent cinquante (450 m).

1490 Avec les facteurs d'éloignement du marais, avec les facteurs du panache, avec d'autres facteurs, il était mieux que ça soit vers l'ouest. Et pour avoir un angle, pour avoir une distance appropriée avec des coûts aussi appropriés, la meilleure localisation, c'est celle qui est exprimée présentement sur la carte, comme spécifiée "nouvelle prise d'eau".

1495 Alors là, on en a mis une en rouge pour exprimer toutes les raisons qu'on a spécifiées tantôt, mais si on rapproche de la conduite existante, d'abord on est quand même du même côté du marais, on est quand même proche encore de la rivière, et on se rapproche de la conduite existante, ce qui pourrait être dangereux, là.

1500 Une fois, là, tous ces critères-là du côté est établis, il était clair pour nous d'aller vers le côté ouest. Le meilleur angle, c'est pas un angle qu'on a déterminé, c'est plutôt une localisation avec la profondeur, les courants, pour dire que la meilleure place, ça serait approximativement alentour de ce point-là puis après, ça l'a donné cet angle-là pour s'éloigner de la conduite existante, d'autres éléments.

1505 Alors c'est pas si facile à comprendre, mais c'est plusieurs facteurs auxquels on a pris, je dirais, là, différents niveaux d'importance ou secondaires à établir.

1510 Alors du côté de l'est, pour nous, même si on la regarde cinquante (50) fois se rapprocher, changer d'angle, mettre un plus grand angle, c'est pas intéressant pour l'ensemble de la population pour plusieurs raisons. Et les impacts sont beaucoup moindres, les impacts, les risques, du côté ouest que du côté est.

1515 Alors ça va être, pour nous, extrêmement difficile de dire que ça serait intéressant d'aller du côté ouest. Là, je peux penser en termes de travaux, mais il faut que je pense aussi en termes de sécurité, il faut que je pense en terme de traitement d'eau, il faut que je pense en termes de frasil, de courants, il faut que je pense en termes de plusieurs éléments et les éléments les plus favorisants sont du côté de l'ouest. Ils sont pas du côté de l'est.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 En fait, je ne crois pas que la proposition de monsieur Fortier ne soit pas du côté est, de toute façon.

PAR M. MICHEL FORTIER:

1525 Oui. C'est entre, c'est qu'on a exagéré ma proposition sur l'autre scénario. L'angle de vingt degrés (20°) ici, pour moi, n'est pas un facteur de conception, c'était juste pour illustrer le

propos, pour situer l'autre scénario. Si on fait l'angle qui est ici, disons qu'il est vingt degrés (20°) à l'ouest de la prise actuelle, on met le même angle à l'est, donc on est à la même distance de la prise d'eau existante...

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, donc on parle de la prise d'eau actuelle.

PAR M. MICHEL FORTIER:

1535

... donc on passe ici. Et puis on arrive à la même profondeur mais avec un conduit moins long. Donc il y a des avantages, et on touche pas au marais.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Et quels sont les avantages pour vous?

PAR M. MICHEL FORTIER:

1545

Les avantages pour nous, c'est que ça éloigne le tout, et l'avantage principal, c'est qu'en faisant ça, on n'a pas besoin d'accorder de servitudes aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

OK. L'élément majeur, c'est les servitudes?

PAR M. MICHEL FORTIER:

1555

Les servitudes et les inconvénients du dynamitage. Le dynamitage se trouve à être plus loin de nos résidences.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Je pense que je vais broder un petit peu autour de ça. En fait, vous aviez cinq (5) options. L'option 1, c'est la réhabilitation de la prise actuelle - c'est le statu quo, que vous avez rejetée.

L'option 2, c'était la réhabilitation toute seule, vous me corrigerez, là, je peux pas tout connaître par cœur, que vous avez rejetée.

1565

L'option 3, c'est le produit actuel, c'est-à-dire un bloc de prise, une conduite d'amenée, une conduite de dégel pour la nouvelle prise et la réhabilitation de l'autre prise.

1570 L'option 4 que vous avez rejetée, options 4, 5, 6 ou D, E, F, là, pour des raisons financières, économiques, point final. Là, c'est tout ce qui était écrit.

Alors la première chose, c'est: est-ce que vous pourriez nous donner les coûts des options qui ont été rejetées pour des raisons de coûts?

1575 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Monsieur le Président, je voudrais pas vous laisser sous cette impression-là, je vais tout de suite corriger ça. Il y avait des raisons de coûts, mais je l'ai spécifié tantôt, il y avait dans les options D-E-F des distances plus grandes que cinq cents mètres (500 m) qui ne favorisaient pas pour la protection...

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 Pas D, pas D; c'est E-F, c'est des distances de six cents mètres (600 m).

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1590 Alors il y a pas juste les coûts, c'est ça que je veux vous dire; quand on a éliminé, il y avait pas juste des coûts, il y avait d'autres raisons aussi, là. C'est ça que je veux vous spécifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Mais vous voulez préciser, parce que dans l'étude d'impact, tout ce qui est écrit, c'est des raisons économiques.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1600 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Mais j'aimerais quand même que vous nous donniez, probablement c'est un facteur très important, combien ça coûte.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Si vous me permettez, monsieur le Président, on pourra, après la pause, faire...

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, très bien.

1615 L'autre aspect, c'est quoi l'avantage d'avoir – je vois un peu, là – mais c'est quoi l'avantage d'avoir la réhabilitation de la prise actuelle, l'aménagement de la nouvelle tel que prévu plutôt que d'aménager un peu comme les ingénieurs de Sainte-Foy vous le recommandait en 99, au fond, une seule, en fait deux (2) nouvelles conduites d'amenée plutôt qu'une (1) et d'ignorer totalement la réhabilitation de l'ancienne?

1620 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

On va sortir la présentation sur les facteurs risques. Une fois qu'on a réglé, je vous dirais, l'élément intéressant au niveau de la meilleure localisation, il reste qu'il faut qu'il y ait une espèce de relève pour des risques qui peuvent arriver.

1625 Maintenant, cette relève-là, on la fait comment? C'est la question qui s'est posée dans la conception de la prise d'eau actuelle. Est-ce qu'on fait une relève qui est côte à côte, est-ce qu'on fait une relève qui peut être différente, est-ce qu'on a une relève de conduite, pas une relève de bloc d'entrée d'eau...

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va faire partie de votre présentation?

1635 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

1640 Ça faisait, bien, ça fait partie de notre présentation! Ça fait partie d'explications qu'on a déjà données, je vous dirais, à l'interne, pour expliquer comment on a choisi, grosso modo, de construire la nouvelle et de réhabiliter en fonction des coûts, et d'avoir une relève intéressante s'il survenait quelque chose. Il y a moins de chance d'avoir une nouvelle prise d'eau avec une conduite qu'elle soit coupée...

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Juste un moment, parce que je voudrais lui poser une question avec l'autre planche. Allez-y, excusez-moi de vous interrompre.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1650 Alors c'est parce qu'il y a moins de chance qu'il survienne quelque chose sur deux (2) conduites séparées mais à une distance X qu'elles soient mises ensemble. Il y a moins de chance aussi qu'il y ait une problématique si, au niveau du bloc d'entrée, il est à la même place,

ou sur une même conduite à des distances différentes. Et il était aussi des problèmes de construction de jouer sur la prise existante.

1655

Alors ce qui était le plus facilitant, le plus économique avec le moins d'impact, c'était d'aller du côté ouest, d'avoir une nouvelle prise, une conduite au niveau des coûts pour pas doubler pour rien, on va réhabiliter l'existante.

1660

Alors ça devenait avantageux d'avoir une conduite, d'avoir un bloc à une nouvelle place s'il survenait quelque chose à un des deux (2) blocs de prise d'eau, bon bien, on en a deux (2). Des profondeurs différentes, s'il survient quelque chose, soit au niveau de la contamination, soit au niveau des algues, soit au niveau d'événements, on a deux (2) profondeurs différentes. Alors toute cette relève-là est extrêmement intéressante pour cent mille (100 000) de population.

1665

La question de la relève, bien entendu, au niveau du génie, bon bien, c'est un facteur de risque, quand c'est pour deux- trois cents (200-300) personnes qui vont manquer d'eau pendant une journée de temps, il y a pas d'industrie, il y a pas d'hôpitaux, bon, on peut subvenir aux besoins.

1670

Quand on tombe dans deux-trois mille (2000-3000) personnes, on peut commencer à se poser des questions. Quand on tombe pour un quartier qui serait alimenté par une seule conduite de vingt mille (20 000) personnes, qui survient avec un bris comme il y a déjà eu dans certaines régions du Québec, où pendant une semaine de temps, il y avait une conduite qui rentre dans un quartier, les gens ont pas d'eau pendant une semaine, c'est problématique.

1675

Mais ici, on s'adresse à cent mille (100 000) personnes et plus; on peut pas se permettre, sur la durée de vie d'un ouvrage du genre, pendant soixante (60) ans, ne serait-ce que de gagner à la Loto une seule fois pour une seule journée, comme je disais, ou deux (2) jours, là. Il y a des hôpitaux raccordés, il y a des industries, il y a aussi la population, il y a plein de choses.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Tout à fait. Mais en fait, la nouvelle prise d'eau, elle a probablement une durée de vie de cinquante (50) ans?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1690

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Et celle qui sera réhabilitée, est-ce que ça serait vraiment pensable et réaliste de dire, bon bien, elle peut coexister pendant toute la durée de la nouvelle prise?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1700 On va suivre, mais c'est notre objectif, quand on la réhabilite, c'est qu'elles se suivent. Comme elle va être moins utilisée aussi, elle devrait perdurer un peu plus longtemps. Alors c'est pour ça qu'on fait tous ces travaux-là au lieu d'en construire deux (2) nouvelles à des coûts plus "prohibitants", là.

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, avant de vous quitter avec cette planche, j'aimerais plus comprendre, vous avez évoqué votre démarche, vous avez entre autres dit, en fonction de, nous avons limité le point d'ancrage en fonction d'un certain nombre de paramètres. Et nous avons vu comment
1710 on pouvait y aller.

Est-ce que vous pouvez faire ce même exercice avec un point d'ancrage qui se retrouverait vingt degrés (20°) à l'est de la prise actuelle? Parce que c'est sûr que je peux pas vous le demander tout de suite comme ça, ça va de soi, là. Mais est-ce que vous pourriez
1715 prendre le temps de réfléchir sur un scénario, en fait, qui déplacerait la prise actuelle de quarante degrés (40°), environ quarante degrés (40°) vers l'est? D'y penser et de nous donner vos commentaires.

C'est-à-dire, un, est-ce que ça serait réaliste, à moins que vous ayez déjà examiné la chose en long et en large et que vous ayez les réponses.
1720

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Bien, je veux juste comprendre - en tout cas, on est capable de le faire - mais je veux
1725 comprendre qu'est-ce que ça va donner de plus, là, quand on vous dit...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, OK. Alors ça va donner beaucoup pour moi et je vais vous expliquer pourquoi moi, comme président, je trouve ça important.
1730

C'est que j'entends depuis hier les commentaires, ce matin j'ai entendu aussi certains commentaires, bien que c'était pas l'objectif, et la préoccupation principale, c'est une question de sécurité. Le dynamitage fait peur. Je pense pas que la localisation en termes des
1735 servitudes, je pense pas que ça soit, en tout cas, j'ai pas perçu ça comme étant un enjeu

majeur. Mais certainement la question du dynamitage donne la frousse, ne serait-ce par le nombre d'interventions hier, et l'objet des requêtes elles-mêmes.

1740 Donc si effectivement, on arrive à une solution qui est plus sécurisante pour les citoyens, qui est faisable et qui est performante aussi pour vous, pour moi, ça serait une finalité très louable. Alors donc, son examen vaut la peine d'être fait, j'estime.

1745 Si vous voyez, après un examen préliminaire, que compte tenu de certains critères discriminants, il n'en est pas question, il n'en sera pas question. Mais s'il en est question, vous pouvez nous faire parvenir un nouveau plan avec une information dont on aura besoin pour avancer un peu dans ce sens-là.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1750 Après la pause...

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Avancer notre analyse...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1760 Après la pause, monsieur le Président, je pense que tantôt, j'ai pas dû être clair, là, mais c'est pas avantageux d'aller du côté est.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, très bien. Donc vous avez déjà réfléchi là-dessus comme il faut?

1765 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

1770 On a déjà réfléchi là-dessus et quand on parle de la sécurité au niveau du dynamitage, je pense qu'il faut diminuer cet impact-là beaucoup, avec tout ce qu'on a fait comme analyse, parce que je vais commencer par lui, là, pour pas dire quasiment l'annuler, on fait régulièrement, à l'intérieur de la ville, du dynamitage collé sur les maisons. Dans les situations qu'on va vivre présentement, on va être loin. Puis quand je dis collé, au centre-ville de Québec, là, c'est collé, dans le roc. Et on crée pas de dommages aux maisons. Et si on en crée ou si on crée des dommages à quoi que ce soit, on les répare et on s'organise.

1775 Alors la question dynamitage, pour nous, c'est minime, puis on va faire encore dans ce dossier-là, c'est important, on l'a spécifié plus d'une fois, du dynamitage en bas de ce qu'on fait généralement à l'intérieur de la ville.

1780 Pour ce qui est du côté est, après la pause, je vais répéter les éléments qui font en sorte qu'il faut aller du côté ouest, puis comme on vient de dire, de passer à l'extrémité, et de remettre au niveau de l'usufruit le terrain existant, c'est un impact mineur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Je pense que ça vaudrait la peine, merci.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1790 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur!

1795 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

Oui, je vous remercie pour vos réponses.

Pour la deuxième question...

1800

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1805 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

Il y a deux-trois (2-3) ans, un contracteur de la Ville a fait des mesures sismiques sur la grève, à marée basse, pendant une journée et pendant une autre journée, à marée haute. Il y avait plus ou moins trente-six (36) charges de TNT qui ont été détonnées.

1810

Est-ce qu'il serait possible d'avoir le cahier de ces travaux-là qui spécifie le nombre de charges et le poids de chacune des charges qui a été utilisée et leur emplacement, de façon à ce qu'on pourrait comparer, par la suite, à ce qui est planifié de faire pour la valeur des charges qui vont être utilisées pour le projet?

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

1820 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Alors on me répond qu'on n'a pas ça sous la main présentement, mais on va le chercher.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Merci.

1830 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 Merci à vous.

ANDRÉ STAINIER

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Stainier.

1845 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Merci monsieur. Ce serait au sujet du forage. En fait, il s'agirait de documents, est-ce qu'il est possible de se les procurer.

1850 De fait, enfin de nouveau, si je peux me permettre, je m'étonne de ce qu'après que le ministère de l'Environnement ait signalé que d'autres expériences faites dans la région, ou en tout cas à proximité, d'autres expériences donc de forage directionnel, d'autres réalisations par forage directionnel ont été faites à Saint-Nicolas, au bénéfice de l'usine Alex Couture, à Champlain, pour traverser de Champlain à Bécancour; et à l'Île-aux-Coudres, dit-on, donc dans
1855 une lettre du ministère, il me semble qu'il serait utile d'avoir, si cela existe, des documents nous disant quels sont les avantages et les désavantages, quelles bonnes expériences, quelles mauvaises expériences on a rencontrées dans ces cas-là, dans la mesure où ils ont une certaine similitude, ce que semble supposer le fait que le ministère le mette de l'avant.

1860 Donc ça, ce serait une première chose, est-ce qu'il est possible d'obtenir des témoignages un peu détaillés sur ce qui s'est déjà fait en matière de forage directionnel et sur les comparaisons possibles que ça peut fournir avec la possibilité qu'il y en ait un ici?

1865 L'autre chose, c'est: est-ce qu'on a produit un document qui est cité dans l'addenda à l'étude d'impact, à la réponse à la question numéro 12, on cite un document appelé "Plan révisé", et il a une cote très précise, là, que je peux énumérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Allez-y.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1875 256042-100-ENV-000200. Il semble cité ou daté du 25 avril 2005. Et je crois que c'est un plan révisé de forage directionnel, quelque chose comme ça, le titre n'était pas très précis.

Donc c'est une question de documentation, donc que j'ai ici, des témoignages sur d'autres réalisations du même type et puis ce document qui semble porter sur le sujet du forage.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon, est-ce qu'il existe quelque chose, un document de quelque nature que ce soit, qui touche cette problématique comparative, méthode en tranchée, forage directionnel?

1885

PAR M. YVES ROCHON:

1890 Je vous dirais a priori, non. Par contre, je pourrais, peut-être pas dans l'immédiat, mais dans les prochains jours, là, vous déposer peut-être une note qui fait état des quelques cas qu'on a eus pour peut-être vous éclairer, là, au niveau de ces différents projets-là. C'est sûr que ça nous demande à nous de faire la recherche parce que c'est des projets qui sont normalement autorisés par les directions régionales du ministère, donc il faut faire des téléphones, il faut faire des contacts.

1895 Parce qu'il faut comprendre qu'au niveau de la Direction des évaluations environnementales, normalement, si un promoteur pense faire uniquement un forage directionnel, il est pas assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. En fait, c'est son premier problème, quand il peut pas le faire, c'est qu'il est assujetti à la procédure puis il doit faire une étude d'impact. Donc c'est un élément, là, que par contre on pourra essayer de consulter. Mais on n'a pas de, je pense pas qu'on ait de document officiel.

1900

C'est sûr que, je pense que, comme vous l'avez vu dans les questions et commentaires qu'on a posés, on a un a priori favorable, ça va sous le sens de dire que le forage directionnel cause moins d'impact sur l'environnement; d'ailleurs c'est pour ça, comme tel, c'est pas une

1905 activité assujettie, là, à la procédure, parce qu'on considère que c'est pas un travail de creusage, là, dans le fond d'un milieu hydrique.

1910 Mais il faut faire bien attention à une chose. Le ministère de l'Environnement ne peut pas, via son processus d'autorisation, forcer un promoteur à une méthode ou à une autre. Lui, il est chargé d'analyser les impacts des projets que le promoteur lui soumet et de s'assurer que les variantes sélectionnées vont être celles acceptables sur le plan environnemental. Ce n'est pas toujours la variante qui a priori est de moindre impact. Des fois pour des raisons autres, technologiques, financières, il y a une foule d'explications qui peut amener le promoteur à préférer une variante qui n'est pas de moindre impact.

1915 Autre élément que je rajouterais aussi, si vous me le permettez, historiquement la situation qui est arrivée dans ce dossier-là, à ce que je comprends après avoir discuté avec la chargée de projet, le promoteur nous a demandé un peu, parce qu'au début, ce que je crois comprendre du dossier, il s'en allait en forage directionnel avec les informations qu'il avait au départ. On voit qu'il y a eu des analyses techniques plus poussées puis qui lui permettent de conclure que ça sera pas opérant, là.

1920 Mais on voulait pas, nous, on lui a dit, vous devez déposer une étude d'impact, vous devez considérer une alternative. Parce qu'il faudrait pas se retrouver dans une situation où vous commencez un forage directionnel, tout est beau, et on arrive en plein milieu du forage directionnel et la tête est prise à quinze mètres (15 m) de profond, il faut aller la chercher, il faut finir les travaux, il faut faire une tranchée; là on devient en procédure d'urgence parce que le chantier est ouvert, tout est là et là, le promoteur a plus le temps de faire son étude d'impact. Il va au plus vite possible et il met la pression un peu partout. On voulait pas se mettre dans cette situation-là.

1925 C'est pour ça qu'on a demandé au promoteur d'explorer davantage les deux (2) avenues pour si, pour des raisons techniques de génie, parce qu'il faut bien comprendre que si nous, le promoteur nous soumet des informations réalisées par des ingénieurs spécialisés dans le domaine à l'effet qu'il peut pas aller de l'avant sur une méthode, on peut pas le forcer. On peut mettre une contre-expertise dessus, mais on peut pas l'obliger à suivre une méthode qui leur a été démontrée par les ingénieurs spécialisés qui était inopérante, là.

1930 Donc c'est à ces niveaux-là qu'on lui a demandé d'analyser les deux (2) alternatives possibles pour s'assurer que si, à la lumière des informations qu'il avait, il se voyait obligé d'aller en dragage, en tranchée, mais qu'il ait évalué toutes les conséquences, tous les impacts et qu'il ait adapté les bonnes méthodes selon les problématiques environnementales qu'il avait.

1935 Donc c'est un peu la dynamique sur laquelle on fonctionne quand il y a une autorisation au niveau des évaluations environnementales.

1950 Il y a un autre cas qui existe, d'une autre municipalité qui voulait, au départ, faire un forage directionnel, puis pour des raisons semblables à celles du promoteur, a décidé d'aller en tranchée parce que ça fonctionnait pas. C'est un projet qui actuellement est pas déposé, là, parce qu'ils sont en analyse pour définir le projet puis nous le déposer. Mais ils ont décidé de - il faut bien comprendre qu'eux, ils ont à mesurer les risques et les dangers puis nous, on a à s'assurer que toutes les méthodes possibles utilisées sont acceptables sur le plan environnemental. Donc c'est un peu l'approche qu'on suit.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Rochon.

1960 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Je veux rappeler que les trois (3) exemples que j'ai cités sont tirés d'une lettre du ministère central et non pas d'une direction régionale. Je crois que c'est le suivi de l'état de l'environnement, je crois, qui a référé à ces trois (3) cas.

1965 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien en fait, peut-être que ça serait intéressant de nous citer la lettre, est-ce qu'elle est au dossier? C'est tu une lettre sur l'analyse de recevabilité?

1970 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, dans le PR6, là, lettre

1975 **PAR M. YVES ROCHON:**

OK. C'est l'état, le suivi de l'environnement?

1980 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, je crois.

1985 **PAR M. YVES ROCHON:**

OK. On va commencer notre expertise là. Je comprends que c'était probablement des cas qui découlent du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

Maintenant, ce service-là a été démantelé dernièrement, là, parce que le programme terminait. Donc ces gens-là sont rendus dans des directions régionales.

1990 Mais on va faire le travail, comme je vous dis, on va faire le travail pour mieux documenter les cas qui sont présentés dans la lettre. Ça, il y a pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 Monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre deuxième question.

2005

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Bien, il y a l'autre document, là, dont j'ai cité la cote, est-ce qu'il existe?

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Ah, je croyais qu'il était inclus dans les documents auxquels faisait référence monsieur Rochon, non?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2015

Je ne crois pas. C'est ce qu'on appelle un plan révisé du forage directionnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020

Oui, et – excusez-moi.

Vous voulez qu'on les présente ici?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2025

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Vous voulez qu'on présente les plans? Je comprends pas votre demande.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2035 Ma demande est très simple. On donne un document dans l'addendum à l'étude d'impact, dans la réponse du promoteur à une question du ministère. On cite un document et je demande: est-ce que ce document est accessible quelque part?

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 D'accord.

Monsieur Boily, est-ce que ce document-là existe quelque part?

2045 Ah, c'est la carte à laquelle vous faites référence! C'est la carte?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2050 Je ne sais pas à quoi je fais référence, monsieur. Je fais référence à un titre d'un document. Je ne sais pas ce qu'il y a dans le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2055 Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2060 Alors on fait référence aux cartes à l'intérieur de l'addenda, annexe 7 à l'addenda 1. Alors c'est cette carte-là.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2065 Annexe 7, addenda 1. Merci.

Alors enfin moi, j'aurais eu une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Oui, oui, vous avez droit.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2075 N'est-ce pas. Et là, j'ai été bien intéressé par un commencement d'échange sur le bloc de prise d'eau, c'est comme ça qu'on l'appelle, là, ou l'édifice qui va être construit dans le fleuve pour capter l'eau et l'envoyer vers l'usine, enfin l'immeuble qu'on a vu. Et de ce que j'en lis dans l'étude d'impact, je comprends que c'est un bloc de prise d'eau qui va être de loin amélioré par rapport à l'ancien bloc de prise d'eau et on détaille bien ces améliorations et on explique bien comment ça va aider à mieux faire fonctionner les choses.

2080 J'aimerais savoir si on a pu, si les améliorations qu'on y a apportées apportent entre autres des avantages environnementaux. Est-ce qu'on va, ce bloc de prise d'eau là va mieux, disons, respecter l'environnement ou faire un meilleur sort à l'environnement, de par les caractéristiques qu'il a, ce qu'il a. Il est quarante (40) ans plus jeune que l'autre, j'espère qu'il
2085 avantage aussi l'environnement.

Mais il n'y a rien d'écrit à ce sujet dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Monsieur Boily, c'est sûr que je vais vous donner la parole, vous vous attendiez à ce genre de question.

2095 Mais auparavant, j'aimerais juste m'assurer d'un aspect important qui touche la vitesse d'entrée de l'eau brute dans la conduite d'amenée. Lorsque l'actuelle prise d'eau a été construite, elle a été construite avec un objectif d'entrer de l'eau brute – pour ceux qui ne me suivent pas, c'est la vitesse à laquelle rentre l'eau dans le tuyau – de point un mètre par seconde (0,1 m/s). Et cette vitesse, c'était l'objectif, cette vitesse – vous avez l'air suspicieux mais ce que je vous dis est vrai, c'est écrit – cette vitesse donc, c'est une vitesse qui minimise
2100 justement l'entrée du frasil, qui minimise l'entrée des poissons, qui minimise l'entrée des herbages.

2105 Et aujourd'hui, on se rend compte, par exemple qu'avec un débit de soixante-dix mille mètres cubes (70 000 m³) par jour, la vitesse d'entrée de l'eau brute, elle est plutôt non pas de point un mètre-seconde (0,1 m/s), mais point deux trois mètre-seconde (0,23 m/s). Donc c'est entre le double et le triple de la vitesse. Mais avec l'objectif quand même qu'à l'origine, à la construction, c'était point un mètre-seconde (0,1 m/s) qui était visé.

2110 Actuellement avec la nouvelle prise, et cette dimension de vitesse est importante parce qu'autour d'elle gravite le nombre d'impacts environnementaux importants, donc maintenant vous arrivez avec cette nouvelle prise d'eau, avec un objectif d'entrer de l'eau brute de point un mètre-seconde aussi (0,1 m/s) aussi.

2115 Qu'est-ce qui ferait que cette fois-ci, elle serait respectée alors que dans le cas de l'ancienne prise, de toute évidence, elle n'a pas pu être respectée?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2120 Monsieur le Président, je me prononcerai pas exactement sur la façon de faire les calculs en 1963, il peut y avoir eu un objectif de point un mètre-seconde (0, 1 m/s). La façon de réaliser cet objectif-là en 1963, on n'a pas tous les détails, à vrai dire on les possède pas. Mais on voit que présentement, la résultante est point vingt-trois (0,23 m/s).

2125 Ce que nous on a, par exemple, ce dont on est capable de vous parler, ce sont nos calculs, nos vitesses, l'orientation de la prise d'eau et pourquoi elle serait respectée. Et je vais ajouter sans ces éléments de calcul là, si vous me permettez, un élément additionnel, en ayant une deuxième prise secondaire, rien nous empêche d'utiliser les deux (2) en parallèle avec une diminution encore moins grande.

2130 Ça fait que même si la nouvelle va respecter, au niveau des calculs mathématiques, ce que nous on est certain, parce qu'il peut être validé ces vitesses-là, bien on ajoute un élément à laquelle maintenant on a une secondaire qui peut nous permettre encore de favoriser, comme vous l'avez dit, environnementalement protéger le secteur avec des vitesses encore moins grandes.

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2140 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Maintenant, on a une présentation sur la prise elle-même, le bloc qu'on appelle, la grandeur, son positionnement, comme disait monsieur Stainier tantôt, le genre de bâtisse qu'on va mettre dans le fond.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Si vous permettez, monsieur Stainier, à moins que vous ayez objection, je prendrai une toute petite pause de quelques minutes, et nous pourrions revenir avec la présentation du promoteur. Est-ce que ça vous convient?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui, très bien.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors nous prenons une pause d'une dizaine de minutes.

2160

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2165

**REPRISE DE LA SÉANCE
ANDRÉ STAINIER (SUITE)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Alors nous poursuivons.

Monsieur Boily, vous désirez faire la présentation?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2175

Monsieur le Président, la présentation de? Juste qu'on se rappelle, je vous avais dit que je vous reviendrais pour vous parler de la localisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

Bon écoutez, alors si...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2185

Ah bien non, c'est vrai, il y a la présentation, on avait dit qu'on prendrait une pause, effectivement, puis il y a la présentation du bloc de prise; c'est ça que vous faites référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

C'est ça.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors j'avais des réponses à des questions, puis j'ai une présentation...

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y par les questions. Allez-y les réponses aux questions, puis ensuite on abordera la présentation du bloc de prise.

2200

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2205

OK. Vous avez fait une demande tantôt en disant, est-ce qu'il pourrait y avoir un tableau comparatif pour un angle de vingt degrés (20°) ou des éléments du genre, à moins qu'il y ait des éléments majeurs qui disent, c'est pas une option à regarder ou à vous fournir un tableau.

2210 Ce que je vous ai répondu par l'affirmative, oui, il y a des éléments majeurs puis c'est pas une option à regarder ou à travailler de plus. On ne voit pas, présentement, pourquoi qu'on devrait regarder un autre angle quand il y a aucune porte intéressante pour l'ensemble de la population. Je vais le dire comme ça, là.

2215 Alors les éléments qui font en sorte qu'on va du côté est plus que du côté – on va du côté ouest plus que du côté est...

PAR LE PRÉSIDENT:

De la prise actuelle.

2220 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

2225 ... de la prise actuelle, je m'excuse, on tient pas compte du dynamitage, pour nous, parce qu'on fait des travaux plus corsés que ça au centre-ville, collés sur les maisons, collés sur des hôpitaux, et on crée pas de dommages à personne. Et les charges qu'on a démontré qu'on utiliserait pour plus loin, cent cinquante mètres (150 m) plus loin, elles sont infimes, en bas du roulement du trafic.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Mais ça, c'est pas nécessairement un avantage. C'est l'absence d'inconvénient.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2235 C'est une absence d'inconvénient, mais que ça soit à gauche ou à droite, il va y avoir des charges de dynamitage. La localisation des maisons, il y a pas de problématique là. Alors il faut l'enlever, là, cet avantage-là de venir dire, bien, on peut tu regarder de l'autre côté à cause du dynamitage? Non! C'est pas un élément, là, qu'on prend en considération.

2240 Ce qu'on prend en considération, puis qui sont des éléments qui sont forts pour nous, je commencerais, c'est sûr qu'on travaille avec les différents paliers de gouvernement et je vais aller avec eux. Maintenant, qu'est-ce qui est plus prioritaire, c'est un ensemble de facteurs, là, qui déterminent si on doit aller du côté est ou du côté ouest.

2245 Alors du côté est, on l'a très bien spécifié, même le gouvernement nous l'a soulevé, et puis on en était conscient, le marais. Et le marais, on a fait plein de présentations pour dire, il faut le protéger. Alors on se rapproche du marais, alors c'est un élément avec un impact important.

2250 Nonobstant le marais, pour les citoyens, il y a deux (2) éléments importants...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais, excusez-moi, je vais prendre – quand vous dites, on se rapproche plus du marais, c'est pas évident pour moi.

2255

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

C'est sûr que ce sont des cartes thématiques, monsieur le Président, qu'on vous présente. Ça, c'est important aussi, là.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais sans nécessairement nous présenter une carte, est-ce que vous pourriez nous dire, on s'approche des marais, donc on couvre le marais de telle superficie par rapport à.

2265

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

On pourrait vous fournir, grosso modo, une superficie qu'on pourrait toucher, qui reste encore d'un ordre de grandeur thématique, mais qui est différente par rapport à l'ouest, ça c'est très clair. On va vous fournir cette donnée-là.

2270

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un petit peu ça que je demandais, au fond.

2275

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors la différence entre pour le marais, ça je peux vous fournir ça. OK.

2280

Pour ce qui est maintenant de la sécurité pour les citoyens, c'est facile à comprendre mais c'est plus difficilement quantifiable. Ça revient à ce que j'expliquais tantôt, c'est une question de risques.

2285

La rivière Cap-Rouge, elle est proche de la prise d'eau actuelle. Plus on s'en éloigne, plus on s'éloigne d'éléments qui pourraient survenir sur la rivière Cap-Rouge, déversements, contaminants ou autres qui peuvent survenir dans le temps, et le facteur de dilution de la rivière Cap-Rouge versus celle du fleuve, c'est pas le même. C'est sûr qu'on peut parler en termes de micropolluants, on peut parler de risques sur le fleuve, c'est certain. Mais les risques sur la rivière Cap-Rouge sont très importants, ils sont très rapides conséquemment sur notre prise d'eau actuelle. S'en éloigner, ça a déjà été une conclusion discutée à l'interne.

2290

Mais on peut pas non plus replacer la prise d'eau vingt kilomètres (20 km) plus loin, là, il y a une question de coûts et d'impact.

Un autre élément qui...

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais juste un instant, c'est-à-dire dans cette éventualité, c'est quoi la distance qui séparerait actuellement, selon le projet, le bloc de prise de la nouvelle et de l'actuelle prise d'eau? Je parle de la distance.

2300

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

On va vous fournir la distance après le souper, approximativement en ordre de grandeur.

2305

L'élément clé c'est que l'étude de Grondin disait que plus on s'éloignait du côté est, plus la qualité de l'eau est meilleure pour plein d'éléments, les courants, la rivière, et ça, c'est un autre élément aussi, dans la traitabilité, c'est qu'il y a des économies aussi à être placé du côté ouest parce que la qualité de l'eau, nonobstant ce que je viens d'expliquer tantôt où la rivière Cap-Rouge brasse plus souvent l'eau puis il peut arriver différents éléments, comme elle la brasse plus, nonobstant sans aucun événement en particulier qui peut arriver, bien, ça change le milieu régulièrement, ça vient brasser, et la qualité de l'eau brute est meilleure, elle a moins besoin d'être traitée.

2310

2315

On a déjà fait un calcul simple à l'interne d'une économie entre dix (10 000 \$) et vingt mille (20 000 \$) par année, à se localiser du côté ouest. Ça a déjà fait partie des débats. Mais là, il y a toujours une question...

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Des économies par rapport à une qualité de l'eau qui serait de meilleure qualité...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2325

À l'entrée de l'eau brute, où il y a moins de particules en suspension parce que là, quand tu la traites, tu fais moins flocculer...

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Mais rattachée à la rivière?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2335

Rattachée à la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2340

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors là, il y a un autre élément qui est important, là, pour les gens, il y a une économie entre dix (10 000 \$) et vingt mille (20 000 \$) par année pour l'ensemble de la population, d'être localisé de l'autre côté.

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

À la station actuelle?

2350

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Par rapport à la position actuelle.

2355

PAR LE PRÉSIDENT:

Actuelle.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2360

Par rapport à la position actuelle. Alors si je...

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Actuelle par rapport à?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Bien projetée, là.

2370

PAR LE PRÉSIDENT:

Celle qui est projetée...

2375

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, la nouvelle à l'ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

... vous allez épargner, par rapport à la prise d'eau actuelle...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2385

Entre dix (10 000 \$) et vingt mille (20 000 \$)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

... entre dix (10 000 \$) et vingt mille (20 000 \$).

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

... parce que l'eau va être plus facilement traitable.

2395

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2400

Si je me rapproche de l'autre côté, on n'a pas fait de calcul, on n'a pas embarqué là-dedans, c'est un peu comme une déduction de dire, bien là, pas besoin d'essayer de faire une...

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça serait hasardeux de dire, ça serait l'inverse?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2410

Oui, je pense que ça serait hasardeux. C'est sûr que ça va être plus que qu'est-ce qu'on traite présentement. De là à dire que c'est du simple au double, là, qu'il y a une différence de quarante mille (40 000 \$) entre les deux (2), là, mais c'est certainement plus vingt mille (20 000 \$), ça c'est sûr.

2415

Autre élément, en termes de distance, aussitôt qu'on ajoute un petit peu en longueur, pour aller chercher la profondeur qu'on veut, c'est dans la partie la plus complexe des travaux. C'est dans la partie la plus onéreuse des travaux, la plus difficile à faire.

2420 On a quantifié tantôt linéairement, on avait dit qu'on vous reviendrait avec ça, le quatre-vingts mètres (80 m) de plus, c'est plus de un million trois cent (1 300 000 \$) pour le quatre-vingts mètres (80 m) de plus. Mais ça c'est un calcul linéaire, un estimé linéaire.

2425 Alors aussitôt qu'on rajoute dix-quinze-vingt mètres (10 m-15 m-20 m), quand on vous disait qu'on pouvait se localiser entre quatre cents (400 m) et cinq cents mètres (500 m), j'ai pas besoin de vous dire, quand on a mis ça à quatre cent cinquante mètres (450 m), on a une bonne économie. Pourquoi qu'on n'est pas allé à la limite de cinq cents (500 m), pourquoi, alors c'est un impact important pour l'ensemble de la population.

2430 Et ce sont les éléments qui font en sorte qu'on voit pas pourquoi on produirait un tableau. On va vous fournir les deux (2) éléments additionnels que je vous ai dits, là, la superficie du marais touchée, un par rapport à l'autre, puis l'autre élément que j'ai spécifié, c'était la distance entre les prises au total, mais il y avait l'élément coût aussi qu'on a déjà fait comme calcul à l'interne.

2435

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait aussi, ah oui, vous deviez nous fournir l'information relative à la contamination des sédiments sur le tracé rouge, parce que vous aviez évoqué le fait que les sédiments seraient plus contaminés qu'ailleurs.

2440

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui. Puis on devait aussi vous revenir avec D-E-F, mais en dix (10) minutes, on n'a pas réussi à...

2445

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de problème. Vous pouvez nous l'envoyer, ou ce soir.

2450

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, ce soir on va en reparler parce que même D-E-F, je vais vous apporter des éléments qui ont fait en sorte qu'on a éliminé les options, là.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais en incluant les coûts, quand même?

2460

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 OK. Très bien.

Voulez-vous faire votre présentation pour le bloc de prise?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2470 Oui, on va faire la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 C'était en réponse à votre question, monsieur Stainier.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2480 Alors monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais peut-être apporter une précision, là, relativement à un peu le préambule que vous avez eu dans votre question concernant la vitesse de point un mètre-seconde (0,1 m/s). Vous vous questionniez sur le bloc existant, ils ont sans doute fait point un mètre-seconde (0,1 m/s), comment se fait-il qu'aujourd'hui on ait un problème, là, ou qu'on ait des vitesses de point deux-point trois (0,2 m/s-0,3 m/s).

2485 Évidemment, j'affirme pas ici qu'ils ont fait le dimensionnement avec point un mètre-seconde (0,1 m/s). Par contre, je peux affirmer que le débit de design, le débit total de conception de la prise actuelle n'a sans doute pas été fait avec cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³) parce que l'usine a subi deux (2) agrandissements, un en 68, on l'a vu dans l'historique hier, et un en 74. Donc le débit de conception de la prise actuelle est inférieur à
2490 cent trente-six mille mètres cubes-jour (136 000 m³/j). D'où une explication potentielle du fait qu'on dépasserait les vitesses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Mais il y en a jamais eu cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³)?

PAR M. DENIS MALTAIS:

2500 Non. Non, non, il y en a jamais eu, mais vous vous questionniez un petit peu sur pourquoi on dépasse les vitesses à quatre-vingt mille mètres cubes (80 000 m³) ou à soixante-dix mille (70 000 m³)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Même à soixante-dix mille mètres cubes (70 000 m³).

PAR M. DENIS MALTAIS:

2510 ... on connaît pas le débit, mais l'usine a été agrandie deux (2) fois, donc le débit de conception de la prise actuelle est inférieur à cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³) et peut-être inférieur à quatre-vingt-dix mille mètres cubes (90 000 m³) aussi. Donc c'est une explication potentielle, là, de votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 D'accord.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2520 Alors on voit ici, à l'écran, une simulation 3D du bloc de prise existant parce que le bloc a été inspecté l'année passée et il faut comprendre que dans l'eau, au meilleur, je vous dirais, là, quand l'eau est plus claire, là, ça se produit en débit d'étiage, fin août-début de septembre, on voit un pied et demi-deux pieds (1 pi ½-2 pi) en avant. Et ça, ça a été fait en novembre, l'an passé, donc on a simulé un peu, là, c'est une simulation 3D du bloc de prise existant.

2525 On voit, là, quatre (4) poutres d'acier qui ont sans doute servi dans le temps à descendre le bloc de prise dans des formes de guides pour être sûr qu'il s'en allait à l'endroit ciblé. Et ce qu'il est intéressant de voir, c'est le sens des ouvertures. On a le côté qu'on voit en pointe, ça c'est le côté de Québec; l'autre bord, le côté de Montréal, et ça, c'est dans le sens du courant. Donc ce qui favorise nettement l'accumulation de débris, on a seulement le côté sud
2530 qui est intéressant, là, du point de vue des débris.

2535 Ça, c'est des photos qui ont été photographiées lors de notre inspection du côté sud. Un côté, je sais pas lequel, soit est ou ouest, et un deuxième beaucoup plus obstrué. Alors vous voyez un peu la différence, là, et ça, ça a été photographié à cinq (5) minutes de différence, là.

2540 Alors les problèmes du bloc de prise actuel, on l'a vu, là, l'obstruction par herbages, l'obstruction par le frasil. Au niveau, si on revient sur la photo, il y avait beaucoup de sacs de sable qui protégeaient le dessus de la prise. Alors comme on l'a mentionné dans la présentation à plusieurs reprises, l'accrochage des glaces, là, le phénomène d'arrachement a fait son œuvre, on le voit. Donc il y a même certaines armatures qui sont visibles sur le dessus du bloc.

2545 L'autre problématique qu'on a aussi, qui a été notée, c'est que le grillage est maintenu par des chaînes. À un certain moment donné, quand ils ont eu des problèmes par le frasil, ils ont essayé, en arrêtant de pomper subitement, ça a fait un contre-courant, donc l'eau a sorti de la prise et on a perdu les grilles, ce qui est pas vraiment souhaitable. Bien, on voit là les problématiques physiques du bloc de prise actuel.

2550 Le nouveau bloc de prise, il serait construit comme suit. Alors deux (2) ouvertures du côté sud, deux (2) ouvertures du côté nord. On les voit pas, là.

2555 Ce qu'il est important de noter aussi, c'est que tantôt nos ouvertures avaient une dimension, étaient circulaires, d'une dimension de un point trente-cinq mètre (1,35 m) de diamètre. J'en ai trois (3), ce qui me fait une superficie d'entrée de quatre point trois mètres carrés (4,3 m²), tandis qu'avec ce bloc-là, on est de l'ordre de vingt mètres carrés (20 m²) au niveau superficie d'entrée. Alors vous voyez, là, la plus grande superficie d'entrée, d'où avec un même débit, des vitesses nettement plus réduites, et...

2560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez des ouvertures de part – je comprends pas là – vingt mètres carrés (20 m²).

PAR M. DENIS MALTAIS:

2565

Bien il y en a quatre (4) à un point trois (1,3 m²), ça donne cinq point deux (5,2 m²), j'en ai quatre (4)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

Ah, c'est ça, vous en avez quatre (4).

PAR M. DENIS MALTAIS:

2575

... deux (2) de ce côté-là, puis deux (2) de l'autre bord qu'on voit pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, vous en avez quatre (4).

2580

Est-ce que les grilles seront placées de cette façon-là ou seront placées parallèlement au sens de l'écoulement de l'eau?

PAR M. DENIS MALTAIS:

2585

Là, elles sont parallèles au sens de l'écoulement de l'eau. Là, j'ai une ouverture du côté sud...

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

C'est-à-dire, non non. On a eu une grande discussion là-dessus, les grilles sont perpendiculaires au sens de l'écoulement de l'eau, actuellement, là.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2595

OK, perpendiculaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

Les ouvertures d'eau sont parallèles, les ouvertures d'eau, les deux (2) grosses ouvertures sont parallèles à l'écoulement de l'eau. Mais les grilles sont perpendiculaires. Parce que dans l'étude aussi, il y a une certaine confusion, là.

Alors mais vous, vous allez placer ces grilles-là de façon perpendiculaires, comme ceci?

2605

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui.

2610

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. C'est quoi les avantages par rapport à un positionnement dans le sens de l'écoulement de l'eau?

2615

PAR M. DENIS MALTAIS:

Bien, je vous dirais juste la gravité fait en sorte que si on a des débris puis qu'on arrête de pomper, on peut présumer qu'il va y avoir, ça peut descendre, le débris peut descendre par lui-même et éventuellement...

2620

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors qu'il peut être soutenu avec une grille...

2625

PAR M. DENIS MALTAIS:

Bien, il a plus de chance de s'accrocher et être soutenu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

D'accord.

PAR M. DENIS MALTAIS:

Voilà l'avantage.

2635

Un des désavantages qu'on a ici aussi sur la prise existante, c'est qu'on a environ un tiers ($\frac{1}{3}$) de la superficie qui est ensablée parce que la prise, le radier de la prise est immédiatement sur le lit du fleuve, alors que la prise d'eau projetée, on va se mettre environ un huit cent millimètres (800 mm) de hauteur entre le lit et le radier d'entrée de l'eau. On peut le

2640

voir ici, là. Voilà, il va y avoir un espace, là, donc on peut se permettre une certaine sédimentation avant de venir bloquer nos entrées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645

Quelle est l'efficacité de cette distance entre les grilles.? Je sais que vous utilisez entre quatorze (14 cm) et seize centimètres (16 cm), ça dépend si vous incluez...

PAR M. DENIS MALTAIS:

2650

On doit faire un compromis, monsieur le Président, idéalement, on aimerait mieux pas en avoir du tout des grilles, parce qu'à ce moment-là, on n'aurait pas besoin de construire le bloc aussi gros. Parce qu'il faut comprendre qu'on a environ vingt mètres carrés (20 m²) d'entrée brute, mais si on considère l'espace des blocs, les pertes de charges, au niveau net, c'est de l'ordre de seize mètres carrés (16 m²), j'en perds. Donc si j'avais pas ça, ça serait, j'aurais un bloc de prise plus petit.

2655

Mais évidemment, il faut s'en mettre, là, pour des débris et il y a aussi des poissons, à la limite, là. On a une norme qui nous dit qu'on n'a pas le droit de s'espacer plus que cent cinquante millimètres (150 mm); nous, on est à cent quarante (140 mm). Voilà!

2660

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

On peut tu revenir sur la photo?

2665

Alors pour répondre à monsieur Stainier qui disait, est-ce qu'environnementalement il y a des avantages, comme on disait, comme les vitesses vont être moins grandes, ils seront pas non plus dans le sens du courant, on vient de rendre l'accès difficile pour les poissons.

2670

On s'installe sur le dessus, avant on avait déposé un paquet de poches de sable pour protéger, qui a fini par disparaître. On savait pas la grandeur, la grosseur de ce monticule-là. Aujourd'hui, c'est un bloc beaucoup plus compact, je dirais, qu'un monticule de sable qui, de toute façon, a disparu, on l'a vu, là, râtelé par le fond.

2675 Et les matériaux qu'on utilise, les nouveaux bétons d'aujourd'hui avec des adjuvants, sont d'une solidité qui va faire en sorte que cette prise-là, ce bloc de prise là est sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Est-ce que ça va être ce même bloc de prise qui sera utilisé pour la réhabilitation de la...

PAR M. DENIS MALTAIS:

2685 Oui, oui, oui, c'est le même.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2690 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

2695 On a reproduit également un tableau des vitesses d'entrée comparatives avec le débit maximum utilisable avec la prise d'eau actuelle, de l'ordre de quatre-vingt-six mille mètres cubes-jour (86 000 m³/j). Avec le bloc existant, ça nous donne une vitesse d'entrée de point vingt-huit (0,28 m/s). Le nouveau bloc, on va tomber à point zéro six (0,06 m/s).

2700 Avec la capacité nominale de l'usine, on irait à point quarante-quatre (0,44 m/s) avec le bloc existant et à point zéro neuf huit (0,098 m/s) avec le nouveau bloc. Ça, c'est incluant également, là, c'est surface nette, les barres sont comptées dans ça. Alors que la norme recommandée par le ministère et par les différents spécialistes dans le domaine est inférieure à point un mètre-seconde (0,1 m/s).

2705 Donc ce qu'on vit actuellement, finalement plus le bloc s'obstrue, plus les vitesses d'entrée sont rapides et plus il s'obstrue rapidement. Donc plus les vitesses sont grandes, plus on a des blocages fréquents. C'est ce qu'on vit à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710 Vous avez très peu fait référence à la question du blocage par la moule zébrée, et pourtant dans certains dossiers, notamment ceux d'Hydro-Québec, ce problème-là est un problème majeur.

Est-ce que Québec, la question de la prolifération de la moule zébrée, c'est...

2715 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Je vous dirais que lorsqu'on a commencé à retravailler le dossier en 92, c'était un problème, mais depuis, je vous dirais, le début des années deux mille, ce n'est plus un problème, du moins à Sainte-Foy, là, ils vivent pas de problème particulier avec ça.

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment vous l'expliquez? Si vous avez une explication.

2725

PAR M. DENIS MALTAIS:

Je vais vous dire bien honnêtement, j'en ai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730

OK.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2735

Le courant. Mais je sais qu'à l'époque, l'origine de la moule zébrée, ils disaient que ça venait des bateaux de pays étrangers qui avaient amené ça, probablement, là, ici, et par contre, je sais pas si le milieu de vie ou est-ce qu'elle a pu s'adapter, en tout cas, ils l'ont plus le problème.

2740

Une des méthodes pour contrer ce problème-là ou tuer la moule zébrée, c'était la chloration. C'est pour ça que nous, avec le système de dégel, là, avec l'eau ou la compression d'air, si jamais ils vivaient un problème de moule zébrée, on va être en sorte de pouvoir la contrer. On va avoir le système en place, il s'agira rien qu'avec des petites pompes doseuses de mettre du chlore dans ça, puis on aura une mesure de protection contre ça. Mais

2745

actuellement, ce n'est plus un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Excellent.

2750

Est-ce que vous avez entendu, monsieur Rochon, parlé du biomissile, enfin c'est un grand mot, là, le biomissile pour venir à bout de la moule zébrée, qui est, finalement c'est une huile végétale avec du chlorure de potassium?

2755

PAR M. YVES ROCHON:

Moi, non.

Madame Lesmerises?

2760 **PAR Mme LUCIE LESMERISES:**

Effectivement, je pense que j'ai vu un article...

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Oui, c'est ça.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

2770

... qui a paru il y a pas longtemps, mais on parlait de quantités infinitésimales de petites bulles pour régler un petit problème. Ça prenait, je pense, une proportion énorme de petites bulles pour régler un petit problème. Alors, je sais pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Non, c'est vraiment exploratoire.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

2780

... c'est vraiment expérimental, ils ont pas de – je suis pas allée plus loin pour l'instant, là, sur le sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

D'accord.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

2790

Mais il y avait un problème au niveau du chlore. Parce que dans le même article, ils disaient que la moule zébrée se fermait pendant une période de temps pour laisser passer le chlore, puis quand le chlore était passé, elle rouvrait. Donc elle pouvait ne pas disparaître, mais si effectivement c'est plus un problème, la moule zébrée, qu'il y en ait un petit peu, elle prolifère peut-être plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795

Non, non, je veux pas en faire un problème là où il n'y en a pas, là. Mais enfin, vous avez prévu, mais reste que la chloration, actuellement, c'est vrai que c'est la méthode la plus appliquée, là, donc.

2800

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2805 L'élément clé, monsieur le Président, c'est qu'on va avoir de nouveaux outils pour faire face aux situations. La nouvelle prise d'eau réhabilitée va être capable de circuler des nouveaux produits nous permettant, s'il y a des problématiques particulières de l'air, du chlore ou autre chose pour nous aider à bien alimenter la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Il faut dire, avec la situation politico-géographique actuelle, dès qu'on va toucher un terme de biomissile, là, on va être mal perçu.

Très bien.

2815

RODRIGUE SAMUEL

PAR LE PRÉSIDENT:

2820

Alors monsieur Rodrigue Samuel.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

2825

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

2830

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

2835 Justement pour faire suite aux nouvelles présentations sur l'emplacement, je rappelle, le projet nous est présenté avec un problème à deux (2) facettes: on a besoin de plus d'eau pour cent mille (100 000) personnes et le mal fonctionnement du système actuel oblige à de nouvelles installations. D'où la nécessité de la profondeur, à cause du frasil, nouvelles conduites mieux orientées, on vient de le voir.

2840 Alors pourquoi ne pas aller vers le sud, toujours, là, pour contrer l'effet des anciennes grilles qui étaient mal orientées, donc vers le sud avec la tranchée à vingt degrés (20°) à l'est, on va chercher autant de profondeur, on n'empiète pas sur le marais beaucoup, à ce que je sache, si ce marais-là, à cette partie-là, existe encore parce qu'en 1963, on a fait des murs de béton, on a empierré dans ce coin-là, je me demande qu'est-ce qui reste du marais tout près de

2845 la prise d'eau actuelle, donc peu de dommages au marais, et dans l'objectif de la Ville de Québec de toujours assurer la sécurité des citoyens, on éloigne les risques, si minimes soient-ils, OK, et les risques que la Ville de Québec ne veut pas subir, elle, en travaillant près de sa prise d'eau, elle voudrait les faire subir à ses résidents en rapprochant la prise d'eau par le passage ouest des résidences, et de la falaise, et des murets, et des fosses septiques, et des choses comme ça.

2850 Alors comment la Ville peut-elle justifier la méthode en dynamitage, OK, avec le tracé qui est là, sachant qu'avec la même profondeur orientée sud, les prises d'eau modifiées, ça on les modifie quel que soit le trajet, je pense, les grilles, là, il fallait y penser, il fallait le modifier, donc peu de dommages au marais, meilleure sécurité, pas de problème de frasil, les mêmes profondeurs et, je veux dire, et l'inconvénient de la rivière Cap-Rouge par rapport à tout ce qui vient dans le fleuve pendant huit (8) heures, parce que le débit descendant avec marée descendante, ça dure beaucoup plus longtemps avec un plus gros volume par rapport à ce que la rivière de Cap-Rouge peut rejeter jusque-là, et ce que la rivière de Cap-Rouge rejette, c'est probablement un peu de terre ou des choses comme ça, c'est pas les toxines de Trois-Rivières puis des Grands Lacs, là, entendons-nous.

2860 Donc comment peut-on justifier encore le maintien de ce projet ou la non-volonté par rapport à l'étude de départ d'envisager une autre méthode que le dynamitage ou un tracé qui garantirait une meilleure sécurité avec le minimum.

2865 J'envie la tortue géographique, mais je voudrais pas devenir le poisson là-dedans, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 Alors écoutez, vous êtes parti de la problématique générale d'approvisionnement en eau, permettez-moi de l'aborder. D'accord?

2875 Monsieur Boily, expliquez-nous comment, dans les faits, là, quand vous nous dites, s'il y a un problème à la prise d'eau actuelle, c'est cent mille (100 000) Québécois qui vont en souffrir. Pourriez-vous nous l'expliquer? Avec les interconnexions qui existent à l'heure actuelle.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2880 Oui, donnez-moi trente (30) secondes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Bien sûr.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2890 Alors monsieur le Président, on voit présentement à l'écran le schéma global d'approvisionnement en eau de l'ensemble de la ville de Québec ou de la nouvelle ville de Québec de 2002. Le schéma global d'alimentation, on s'est penché à l'interne pour voir comment est-ce, comme j'expliquais tantôt, on peut s'entraider quand il survient certains événements.

2895 Alors il peut arriver des petits événements, comme je spécifiais tantôt, à l'intérieur de la ville de Sillery, il avait déjà été prévu ou il a déjà été discuté à Québec, c'est une possibilité, que Sillery soit alimentée par Sainte-Foy ou soit alimentée par Québec. Alors arrive un bris majeur, je parle pas du bris d'une petite conduite dans une rue, là, un bris majeur, qui peut arriver occasionnellement, on peut venir donner un coup de main à Sillery et Québec fait sa réparation puis on réalimente Sillery via Québec, pour une (1) journée, deux (2) jours, le temps de la réparation.

2900 Quand il survient un problème majeur à nos sources, sur la rivière Montmorency, la Saint-Charles, le fleuve Saint-Laurent, ou à nos UTE, nos usines de traitement d'eau, Sainte-Foy, Québec, Charlesbourg et Beauport, on a établi qu'il faudrait trouver une façon de s'entraider.

2905 En 2002, monsieur le Président, la rivière Saint-Charles, c'est documenté, on était dans les journaux, à cause de la température qui était très propice, très belle, les gens ont eu vraiment un bel été, là, plus de deux (2) mois sans aucune pluie, ce fut extrêmement intéressant, même si l'usine était capable de fonctionner, on va l'exprimer comme ça ici, là, en image, la source était un petit peu tarie, la rivières Saint-Charles n'était pas capable de fournir la quantité d'eau que l'ensemble de la population avait besoin.

2915 Alors ce qu'on a fait, on a fait des interconnexions, Charlesbourg est venu donner un coup de main dans le bas de la ville de Québec. Beauport est venu donner un coup de main dans Québec. Sainte-Foy est venue donner un coup de main dans Québec, dans Vanier, ce qui fait que l'usine – on a été chanceux, parce que la rivière produisait quand même une certaine quantité – alors une partie de l'usine fonctionnait et les autres usines de traitement d'eau ont donné un coup de main au grand Québec pour s'alimenter durant ces deux (2) mois-là.

2920 On a même dû construire en urgence une prise d'eau temporaire de la rivière Jacques-Cartier pour amener l'eau de la rivière Jacques-Cartier à un coût "prohibitant" pour la "shooter" dans la rivière Saint-Charles.

2925 Puis là, je vais vous dire que c'est sûr qu'il y a eu des discours environnementaux mais qui ont été réglés, même si on en a tenu compte, assez rapidement, là, on parlait d'approvisionnement en eau de deux cent cinquante mille (250 000) personnes versus de

2930 prendre de l'eau d'une rivière Jacques-Cartier puis de l'envoyer dans la rivière Saint-Charles. Alors c'est sûr qu'il y avait beaucoup de problèmes qui pouvaient se poser, environnementaux, mais là on parle de la sécurité d'approvisionnement en eau, ça s'est réglé rapidement.

2935 Alors ce genre d'événement là, même si je dis depuis le début qu'on peut gagner des fois à la Loto, en 2002, l'usine de traitement d'eau de Québec a gagné la Loto, sa source, je dis bien en image, on va dire, a beaucoup diminué, s'est tarie. Alors il a fallu se donner un coup de main, Sainte-Foy en a donné un, Charlesbourg et Beauport.

2940 Alors c'est la même chose ici, sur l'UTE de Sainte-Foy, c'est cent mille (100 000) personnes qui sont à Saint-Augustin, Cap-Rouge, Sainte-Foy, qui est alimenté par l'usine de Sainte-Foy. C'est les anciens secteurs qu'on voit ici représentés. On devrait dire maintenant, plus clairement, l'arrondissement Laurentien, l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, et j'allais ajouter la ville de Saint-Augustin, bien entendu. Alors c'est les nouveaux territoires, le schéma global qui est là, on n'a pas eu le temps de le changer, là, c'est avec les anciens territoires.

2945 S'il arrive quelque chose à la prise d'eau comme on a démontré la précarité, la désuétude, les problèmes de conception, bien, les cent mille (100 000) personnes qui sont raccordées ici, comment on va faire pour les alimenter.

2950 Alors il y a des choses qui sont faciles, je vais prendre la carte sur le territoire ici, l'eau, bien entendu, c'est par vases communicants, part du plus haut, s'en va vers le plus bas. Alors c'était facile pour Sainte-Foy, on monte l'eau de l'usine de Sainte-Foy dans les airs pour alimenter le secteur de Sainte-Foy, puis de donner un coup de main vers le bas de Québec, c'était pas trop pire.

2955 Maintenant, avant qu'on fasse tous les raccordements pour que l'usine de Québec remonte l'eau dans le haut de Sainte-Foy, on n'a pas encore tout fait ces ouvrages-là.

2960 Alors s'il survenait quelque chose présentement à l'usine de Sainte-Foy, bien entendu, on pourrait raccorder des petits secteurs, peut-être le bas de Sainte-Foy un petit peu par l'usine de Québec, mais on a moins de chance d'être capable, en fait on n'a pas de chance d'être capable d'alimenter les cent mille (100 000) personnes. On va être capable de peut-être raccorder vingt-trente mille (20 000-30 000) personnes, et le reste va être en manque d'eau.

2965 Puis les gens qui vont être en manque d'eau, ça va être probablement les gens du haut de Sainte-Foy, du haut de Cap-Rouge, du haut de Saint-Augustin, tous ceux qui sont dans le haut. Le réseau va se vider, les réservoirs vont se vider en premier, qui ont une réserve de douze (12) à dix-huit (18) heures, alors à partir, je vous dirais, puis c'est probablement moins, là, c'est tous des - il faut comprendre le fonctionnement en eau, de l'utilisation de l'eau de la population, comment fonctionne un réservoir, là, c'est probablement moins, mais on va dire
2970 douze (12) heures, à partir de ce moment-là, ça va commencer à se vider, puis là, les premières résidences qui sont les plus haut vont manquer d'eau en s'en allant vers celles du

bas qui vont peut-être en avoir encore pendant deux (2) jours ou trois (3) jours avant que le réseau se vide au complet.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ma question touchait davantage un bris à la station de pompage plutôt qu'à l'usine de traitement de l'eau.

2980 S'il y avait un bris à la station de pompage, est-ce que, de Sainte-Foy, là, de Cap-Rouge, est-ce qu'on pourrait, avec les interconnexions qui sont actuellement en place et proposées, subvenir aux besoins des cent mille (100 000) personnes?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2985 Non. On pourrait donner un petit besoin, comme je disais tantôt, de peut-être vingt mille (20 000), trente mille (30 000), mais soixante-dix mille (70 000) personnes, non.

2990 Est-ce qu'il y a une façon – à Québec on a eu l'idée, puis c'était faisable, de faire une nouvelle prise dans la rivière Jacques-Cartier et d'envoyer de l'eau dans la rivière Saint-Charles pour amener l'eau à l'usine de traitement d'eau. C'est un peu comme un cœur, l'usine de traitement d'eau, je pense que je vais l'exprimer comme ça, alors on a amené l'eau à l'usine qui était le cœur pour Québec, puis là, le cœur a pompé l'eau pour l'ensemble de la ville.

2995 À l'usine de traitement d'eau de Sainte-Foy, j'ai rien présentement d'ouvrages propices pour amener de l'eau en quantité suffisante pour cent mille (100 000) personnes à l'usine de Sainte-Foy. Alors c'est là qu'on a une forme de relève. Le chemin pour monter l'eau en haut à l'usine, il y a plusieurs possibilités, de la station de pompage à l'usine, il y a des chemins différents, il y a deux (2) grands chemins et il y a plusieurs petites veines qui pourraient servir
3000 avec, si la station de pompage fonctionne pour monter l'eau, on pourrait jouer puis monter une quantité d'eau, s'il subvenait un bris sur la conduite principale.

D'ailleurs, il y a une relève, là. Si la conduite principale brise, il y a une conduite
3005 secondaire pour amener l'eau de la station de pompage à l'usine qui nous permet de fournir. Maintenant, si les deux (2) brisent en même temps, bien là, on a gagné le jackpot, il y a encore des petites veines qui pourraient, puis là je peux pas croire que s'il survenait quelque chose, là...

3010 Mais le problème, c'est que maintenant, de la station de pompage au bloc de prise, même s'il y a deux (2) conduites côte à côte, il y a un bloc de prise, ces deux (2) conduites-là sont côte à côte. Quand elles bouchent, il y a pas d'autres façons.

On a déjà essayé par le passé, avec une moins grande quantité de consommation, de faire des ouvrages temporaires. Il est déjà arrivé, dans des grandes périodes de frasil, de

3015 prendre des pelles mécaniques, de courir puis d'essayer de faire un chenal d'eau pour amener
l'eau directement soit au puits, soit dans un regard. On a tout fait, on a prié le bon Dieu, puis en
tout cas, on n'a pas gagné la loterie à venir jusqu'à date, là, on a eu chaud, mais on n'a pas
manqué d'eau, comme c'est survenu à Québec.

3020 Alors c'est tous les gens de l'usine de Sainte-Foy, je vais dire, là, pour pas exagérer,
peut-être soixante-dix mille (70 000) personnes et non cent mille (100 000), qui vont être dans
une situation où ils vont manquer d'eau si jamais la prise d'eau actuelle venait à pas être
capable de fournir.

3025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce qu'il pourrait y avoir un système de délestage à l'instar de ce qu'on voit en
électricité?

3030 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

C'est sûr qu'il peut y avoir un problème de délestage.

3035 Tantôt je faisais référence aux réservoirs d'eau puis à la consommation d'eau. Ce qu'il
faut voir, c'est que si le problème survient assez abruptement, quand on a eu les problèmes de
2002, c'est un problème qui s'est avancé le nez tranquillement pas vite, ça faisait quatre (4)
semaines qu'on regardait le lac puis qu'on se disait à l'interne, ouais, bien là, il baisse, mais il va
mouiller demain. Il baisse, il va mouiller demain. Il baisse, il va mouiller demain. Mais à un
moment donné, à la cinquième semaine, il baisse, il va mouiller demain, on a dit, c'est fini, là,
3040 on a pris comme décision, il mouillera pas demain. Maintenant on entreprend les travaux pour
faire comme si qu'il mouillerait pas. Et puis par chance qu'on a fait ça parce qu'il s'est pas mis à
mouiller ni demain ni après-demain, il s'est mis à mouiller, je pense, la dixième ou la douzième
semaine plus tard. Alors on a pu faire des travaux compensatoires pour amener de l'eau
additionnelle à l'usine de Québec.

3045 Le type de problème dont on parle présentement au fleuve, c'est des événements qui
arrivent brusquement, un arrêt brusque, et là les réserves d'eau, comme j'expliquais tantôt, c'est
des réserves d'eau de douze (12) heures.

3050 J'ai parlé un petit peu, lors de la présentation, puis j'ai des acétates un peu plus
complexes là-dessus, mais je vais essayer de l'expliquer simplement, un réservoir d'eau, ça sert
pas à alimenter la population. Ça sert à trois (3) choses: ça sert à la consommation horaire,
quand les gens se lèvent le matin ou arrivent le soir au souper et que tout le monde décide
d'utiliser son robinet en même temps, il est avantageux que l'usine, elle, produise tout le temps
3055 la même capacité, pour pas fluctuer, et que les réservoirs se vident durant cette période de
consommation là, à une grandeur que nous, on a déterminée, qu'on appelle la pointe horaire.
Ça sert d'abord à ça un réservoir.

3060 Ça sert aussi aux problèmes de bris d'opération, n'importe quel qui arrive sur le territoire et là, on a des mesures qui sont entre, je vous dirais, huit (8) et vingt-quatre (24) heures. La détermination de cette règle-là va avec les problématiques. Les réservoirs qui sont sur le territoire ont un certain âge, présentement ils ont entre douze (12) et dix-huit (18) heures, ils se rendent pas jusqu'à vingt-quatre (24) heures.

3065 Et ça sert à la protection incendie, dépendamment de ce qu'on a à éteindre, le feu, bien entendu éteindre une maison puis éteindre les centres d'achats de Place Laurier ou de Place Sainte-Foy, c'est pas la même quantité d'eau; quand les gicleurs vont partir à Place Laurier, ça va faire comme beaucoup de monde qui consomme en même temps. Alors ça l'a ce troisième élément-là de protection incendie.

3070 Quand la prise d'eau arrête de fonctionner les matins, que le frasil se produit parce que c'est souvent en même temps, je vous dis pas que le frasil, c'est juste le matin et juste le soir quand il y a le coucher ou le lever du soleil, mais régulièrement il y a des changements de température, on a régulièrement ça, et qu'on diminue la production d'eau, là, le réservoir qui est supposé de prendre sa pointe horaire normale, doit piger dans sa réserve d'opération et dans sa réserve de sécurité parce qu'on arrête de "shooter" beaucoup d'eau de l'usine, c'est le réservoir qui le prend.

3080 Ça fait que s'il survenait un problème, quand je vous disais tantôt que c'est en bas de douze (12) heures ou de dix-huit (18) heures, on aurait peut-être, le problème arrive, on se dirait, bon bien, c'est du frasil, je prends ça comme exemple, à moins que ce soit un bateau qui le coupe, on le saurait tout de suite ou autre chose, mais c'est du frasil, on va essayer de le débloquent, on se donne une (1) heure, deux (2) heures, trois (3) heures, quatre (4) heures, cinq (5) heures, maintenant on a fait jusqu'à six (6) heures, là je peux vous dire que le réservoir, là, il était presque vide, puis nous, bien, au niveau de la prise, c'était le temps qu'on soit capable de se réalimenter parce que ça aurait été le manque d'eau, là.

3090 Alors là, le réservoir se vide beaucoup plus rapidement. C'est pas une situation normale. On n'a pas de courbe exponentielle qui explique, là, l'élément. Si on bloque tout de suite, là on peut faire un calcul très rapide, le douze (12) heures ou le dix-huit (18) heures de protection, c'est très clair, c'est du simple à la moitié, il y a plus de production.

3095 Alors on irait dire dans les journaux rien, parce que les journaux arrivent le lendemain, on irait dire à la radio puis au Téléjournal, à condition que les gens l'écoutent, il faut que vous arrêtez de consommer, mais arrêter de consommer jusqu'à quelle valeur?

Vous êtes le matin, vous vous levez, le frasil arrive, c'est bloqué, ça "jammed" puis là vous prenez votre douche, puis c'est les opérations normales de la matinée, les enfants vont à l'école, vous déjeunez. Avant de ralentir la population, là, ça va prendre un niveau de sensibilisation, des communiqués importants. Alors on va certainement avoir une partie de la

3100 population qui va tomber sans eau, puis c'est celle qui, bien entendu, est située dans les secteurs les plus hauts qui va manquer d'eau en premier.

Alors c'est deux (2) situations différentes, qu'est-ce qui est arrivé en 2002. La problématique est plus, je dirais, rapide au fleuve s'il survenait quelque chose que la problème qui est arrivée en 2002, à l'usine de traitement d'eau où il a fait beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour cette explication.

3110 Maintenant revenons à la question plus précise de monsieur, relative au tracé. Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3115 C'est parce qu'on nous demande, monsieur le Président, dans le fin fond, si vous me permettez, même si on a dit tantôt que c'était nul le dynamitage, je vais commencer par répondre comme ça, puis après ça je reviendrai sur les autres points.

3120 Je vais demander à monsieur Raymond Juneau de bien expliquer pourquoi, pour nous c'est nul, c'est pas problématique, parce qu'on est revenu avec ça, là. C'est quelque chose de problématique à gauche ou à droite, dynamiter. Je voudrais, on a dit, je voudrais pas passer pour le poisson, mais on est sérieux, là, c'est important, là. On prend soin de la population autant en général que local, autant la maison la plus proche. Puis ça serait important que les citoyens le voient.

3125 On a fait plein d'études pour essayer de le démontrer puis l'expliquer puis là, à quelque part, nous autres, là, on est responsable; les documents qu'on a déposés, ce sont des documents qui ont une valeur importante. S'il survient quelque chose, là, je le répète, on est responsable.

3130 On l'a pas fait pour le plaisir, on l'a pas fait pour cacher quelque chose aux citoyens. On l'a fait pour essayer de dire aux gens, écoutez, on comprend votre préoccupation, on en est conscient, on veut vous créer aucun dommage. D'ailleurs, c'est des citoyens qui font partie de la ville, ça aussi, c'est pas des gens, n'importe quelles personnes, ils sont tous aussi importants.

3135 Et le dynamitage, on vous assure qu'il devrait pas y avoir de problème. Puis là-dessus, je vais laisser monsieur Juneau expliquer dans quelle complexité, pire que celle qu'on va vivre présentement on en fait, et si jamais il y en a, parce que là on parle de problématiques pour les maisons, bien, parce que pour la falaise, c'est beaucoup trop loin, bien on va réparer.

3140

3145 Mais même encore pour les maisons, là on a expliqué pour la falaise qu'après cent cinquante mètres (150 m), le déplacement est plus petit qu'une automobile, puis à trois cents mètres (300 m), qui est vraiment le début, parce que c'est un talus, à trois cents mètres (300 m) qui pourrait être le début, je dirais d'une forme de falaise, c'est cinq (5) fois plus petit qu'un véhicule qui passe dans la rue, là. Alors...

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 Mais, moi je le pense quand même, je vous comprends très bien, mais je le pense dans une autre perspective, dans une perspective où l'étude d'impact elle-même reconnaît qu'il risque d'y avoir un certain dommage matériel, en espérant qu'il se limite au matériel.

3155 Alors dans ce sens-là, les citoyens, effectivement, puisque l'étude reconnaît qu'il pourrait y avoir un dommage matériel, et nommément identifié, non seulement nommément identifié mais même l'adresse est indiquée. Donc le travail, effectivement, vous l'avez fait, vous arrivez avec ces constats-là et les gens posent des questions qui visent, finalement, à si on peut s'éviter ces problèmes-là.

3160 Les problèmes d'éboulis, c'est pas les citoyens qui les ont soulevés, c'est l'étude d'impact; donc ça aussi, c'est une réalité, il faut comprendre aussi leur crainte. Et dans ce sens-là, je suis d'accord avec vous, on va continuer à donner les explications qu'il faut.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3165 Puis je trouve ça intéressant que vous soulevez ça, que c'est l'étude d'impact. C'était le vœu de la Ville d'essayer de regarder sur tous les angles pour rassurer les gens du secteur. C'était important. Il était pas question qu'on passe à côté.

3170 Pour cette raison, je vais laisser monsieur Juneau ajouter des commentaires sur le type de travaux, encore pour expliquer des choses sur le dynamitage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175 Excellent.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3180 Monsieur le Président, alors on va s'aider d'une projection pour illustrer un peu aussi mes propos. Alors ici, on a une projection de l'axe, là, de la chambre de raccordement qui est proposée, du côté ouest. Alors bien sûr, on regarde cette variante-là par rapport à ce qu'on pivoterait pour aller du côté est, puis se ramener avec un même angle de vingt degrés (20°) pour un total de quarante degrés (40°).

3185 Alors par rapport à la chambre qu'on voit en noir, là, la chambre de raccordement, alors on voit du côté ouest ce que ça représente comme localisation, du côté est, on a juste à le faire pivoter de cent quatre-vingts degrés (180°).

 Bon, la première préoccupation à faire des travaux de dynamitage...

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

 Juste pour me permettre de suivre, il y a deux (2) lignes mauves.

3195

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

 La prise d'eau existante et celle en bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

 OK. Donc la prise d'eau existante c'est celle-ci.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3205

 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK, celle qui est projetée.

3210

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

 Celle qui est projetée par la Ville du côté ouest, puis bien sûr, celle de façon hypothétique qu'on parle du côté est, mais elle n'est pas illustrée sur cette figure-là.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. Donc elle serait là où vous passez.

3220

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

 Voilà. En fait, c'est prendre cette image-là puis la faire pivoter par rapport à l'axe existant ou à la conduite existante de cent quatre-vingts degrés (180°).

3225

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3230 On peut visualiser qu'est-ce que ça pourrait donner.

Alors la première préoccupation des travaux de dynamitage pour la chambre de raccordement, c'est l'usine de pompage avec tous ses équipements, ainsi de suite. Alors avant de, le premier effet négatif que pourrait avoir le dynamitage, c'est le premier équipement auquel
3235 il faut faire attention, c'est l'équipement de la Ville, parce que c'est le plus près. D'accord!

Alors les mesures de dynamitage prises ou les précautions qui seront prises, au départ, c'est pour ne pas endommager ce bâtiment-là, puis même si on est très près, c'est le genre de travaux qui se fait dans la réalité, dans la vie de tous les jours.

3240 On a été partenaire d'un projet, là, cette année en 2005, dans le Vieux-Québec, près de l'Hôtel-Dieu, l'hôpital l'Hôtel-Dieu où on a fait des agrandissements. Alors on a fait des fondations pour le futur agrandissement, avec des travaux de dynamitage à proximité, juste à côté de bâtiments qui sont, je dirais, beaucoup moins solides que cette usine-là qui date de 63.
3245 On parle, dans le Vieux-Québec, des fondations qui peuvent avoir cent (100) ans, cent cinquante (150), deux cents (200) ans.

Alors on a procédé par dynamitage mais avec les précautions appropriées. Il y a du prédécoupage qui peut se faire par forage pour que – du prédécoupage, là, qui va, disons, faire un plan de faiblesse entre, prenons l'exemple, entre l'usine ici qui est à protéger, puis le trou qu'on veut faire pour la chambre de raccordement. Ce prédécoupage-là, ce sont des forages qu'on fait dans le roc, qui créent un plan de faiblesse, puis lorsqu'on dynamite du côté du trou qu'on veut faire, bien, lorsqu'on dynamite, l'onde de choc se trouve à être coupée par le patron de prédécoupage. De sorte que même si on a un impact au dynamitage, les vitesses
3250 particulières vont se trouver à être réduites aussitôt qu'on va arriver vers ce plan de faiblesse là.
3255

Alors voilà des méthodes qui sont utilisées avec succès pour qu'un entrepreneur, enfin des méthodes qui existent pour qu'un entrepreneur puisse faire des travaux en utilisant des explosifs, mais tout en protégeant les équipements qui sont à côté. Alors les techniques, elles
3260 sont là.

Lorsqu'on sera rendu en plans et devis, il faudra mettre les valeurs limites que l'entrepreneur devra respecter, puis avec les sismographes qu'on pourra placer aux endroits stratégiques, on sera en mesure d'avoir un suivi tant au niveau des vitesses particulières que
3265 des fréquences en hertz.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Puis l'utilisation éventuelle de l'hydrolaser, vous l'avez complètement écartée?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

L'hydrolaser, ça c'est pas un élément, c'est au niveau de la conception, là, que ça a été regardé, je passerais plutôt...

3275

PAR LE PRÉSIDENT:

Non non, c'est pour remplacer le dynamitage.

3280

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Pour remplacer le dynamitage, mais en fait, on s'adresse à moi pour les connaissances que je peux avoir en dynamitage, l'hydrolaser, je ne connais pas cette méthode-là.

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, très bien. Je retire ma question.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3290

Elle existe, mais je suis pas en mesure d'en témoigner.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295

OK. Mais en tout cas, votre exposé a été très clair, je vous remercie.

Peut-être est-ce qu'un de vos collègues pourrait répondre quant à l'utilisation éventuelle de l'hydrolaser? Je sais qu'il y a une réponse dans le PR5.1, là.

3300

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, monsieur le Président, je peux vous répondre, là, parce que c'est moi qui a rédigé. C'est que le fournisseur hydrolaser, c'est une communication personnelle de monsieur Harvey du Groupe Océan, je le cite de mémoire, et c'est une méthode qui fonctionne mais qui fonctionne si on est exclusivement à sec.

3305

Alors comme au niveau de notre chambre de raccordement, on a des risques, là je parle pas pour la tranchée, parce que moi je le voyais juste pour la chambre de raccordement, aux profondeurs qu'on va aller, on a quand même des risques, on s'attend à ce qu'il y ait de l'infiltration, et tout ça, alors à ce moment-là, cette méthode-là n'est pas appropriée.

3310

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3315

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors je vais continuer, monsieur le Président. Ça c'était pour la sécurité au niveau du dynamitage, pour continuer d'expliquer notre point que c'est un élément qui est, même si on dit qu'il y a des risques quand même nuls, c'est qu'on vient d'expliquer en termes de valeurs, je vous avais dit tantôt qu'il y avait des éléments avec les différents organismes environnementaux qu'on tenait compte.

3320

Vous avez ici un acétate, une image qui démontre ce qu'on expliquait au niveau du marais. Je vais laisser Christian Gagnon, là, l'expliquer.

3325

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Alors monsieur le Président, nous avons, pour les besoins de votre demande, positionné une nouvelle conduite approximativement dans l'axe où on semblait demander. Alors on voit déjà là, sur la vue en plan, la projection de la prise d'eau et par rapport aux peuplements qui ont été inventoriés, lors de nos travaux de terrain, les groupements végétaux, là, qui sont présents à proximité de la prise d'eau.

3330

Alors dans la figure, la projection qui est la plus au sud ou à l'ouest, là, celle-ci, on évite la majorité de la zone de marais de faible densité même en considérant la largeur de la tranchée de part et d'autre, on touche à peu près pas la végétation.

3335

Par contre, avec une nouvelle conduite de ce côté-là, si on considère la largeur de la tranchée qui serait réalisée, on constate assez rapidement qu'on se rapprocherait beaucoup du marais.

3340

Et évidemment, il va falloir, en plus de la tranchée, se déplacer de part et d'autre, alors on risque de venir dans la portion du marais à haute densité et justement le secteur que nous voulons éviter et que les agences ou les ministères qui nous informent par rapport à la présence d'espèces menacées ne désirent pas qu'on aille travailler.

3345

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je comprends, monsieur Boily, que l'élément le plus discriminant pour ce tracé brun maintenant serait, selon vous, une qualité de l'eau brute moins grande en raison des eaux de la rivière du Cap-Rouge, et de telle sorte que cette qualité des eaux entraînerait des coûts additionnels de l'ordre de vingt (20 000 \$) à quarante mille dollars (40 000 \$) par année.

3350

3355 Parce que vous avez abordé plusieurs critères jusqu'à maintenant, mais est-ce que c'est le critère le plus discriminant?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3360 En tout cas, c'est certainement un critère important.

3365 J'ai de la misère à dire qu'est-ce qui est le plus discriminant parce que celui qu'on gagne à la loterie une fois de temps en temps, notre rôle d'ingénieur, c'est de l'évaluer. Gagner à la loterie, plus de cent (100) ans, c'est pas si mal, mais si ça l'arrive régulièrement, on a des pluies diluviennes cent (100) ans, gagner à la loterie à tous les dix (10) ans pour cent mille (100 000) de population, c'est très problématique, mais en tout cas, peut-être que dans dix (10) ans, je serai plus à l'emploi de la Ville, ça fait que si j'ai fait un mauvais choix, c'est pas trop pire. Mais gagner à la loterie à l'intérieur de cinq (5) ans, là ça pourrait être quelque chose qui pourrait être très discriminant.

3370 Mais le critère qualité est un critère très important. Les études qu'on a entre les mains nous recommandent d'aller à l'ouest parce qu'à l'ouest, en analysant plein de paramètres, la qualité de l'eau brute, régulièrement, est supérieure et plus facilement traitable. Et les coûts bien entendu qui y sont associés, c'est une économie de dix (10 000 \$) à vingt mille (20 000 \$), c'est non négligeable.

3380 Maintenant l'élément sécurité qui est l'élément abordé tantôt, bien sûr que sur le fleuve, il peut survenir un déversement. Mais mettons que j'y vais avec des déversements sur le territoire qui prennent un égout pluvial quelconque, qui se déversent dans le fleuve, avant qu'ils arrivent à la prise d'eau dans une autre ville, il y a un facteur de dilution énorme et il va probablement y avoir un temps de réaction énorme parce que la ville future la plus proche, c'est pas la ville de Québec, elle est quand même assez loin pour le panache ou différents éléments.

3385 Celle du Cap-Rouge, à laquelle elle a une influence très proche à l'ouest, s'il survient quelque chose au niveau de la sécurité, c'est beaucoup plus rapide. Puis là, il y a toute une question de quantité, risques, qu'est-ce qui circule, qu'est-ce qui circule pas. Là, j'inviterais mon collègue peut-être de la sécurité civile qui lui est plus spécialiste que moi pour définir quels sont les critères les plus importants en descendant au niveau de la sécurité.

3390 Mais il est clair que la rivière du Cap-Rouge est un beaucoup plus petit bassin, il y a beaucoup plus de maisons qui sont construites, il peut y arriver un événement d'un bris majeur de pesticides qui se déversent au pluvial, qui s'en va dans la rivière du Cap-Rouge, puis il peut en arriver dans le fleuve, là, je dis pas le contraire, mais la prise d'eau, les recommandations qu'on a des différents experts, c'est, bien, dans le fleuve, bien entendu, quand il va arriver un déversement de bateau, qu'il soit d'un bord ou de l'autre, ou s'il brise, à gauche ou à droite, c'est juste une question où le bateau va s'échouer, ou quelque chose du genre.

Par contre, la rivière Cap-Rouge, c'est un élément additionnel qu'on ajoute au niveau du risque qu'il faudrait s'éloigner encore.

3400

Et du côté ouest, on est dans le panache régulier de la rivière Cap-Rouge. Puis là, ça va avec les pluies, ça va avec l'étiage du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

Du côté est.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3410

Du côté est, excusez, je me suis trompé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

OK. Très bien.

Alors monsieur Samuel, longue réponse, vous avez une autre question?

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3420

Oui. Sur les dommages aux propriétés et dépendances, là.

J'aimerais rappeler le contexte particulier dans lequel nous sommes et nous sommes obligés par exemple d'avoir des fosses septiques, souvent deux (2) par propriété et même trois (3) par les normes du ministère de l'Environnement. Ça se fait au fur et à mesure des rénovations, je pense, de ceux qui sont nouvellement construits.

3425

Alors j'ai toujours pensé que ces fosses septiques un peu flottantes sur des sables, là, sont liées avec des tuyaux avec un solage, qui rentrent au solage de la maison, donc je m'interroge sur le degré d'étude. Parce qu'au début de l'étude d'impact, vous savez, ces gens-là ne savaient pas qu'on avait des fosses septiques, qu'on était dans un secteur sans services de la Ville.

3430

Alors j'ai jamais eu de réponse à savoir qu'est-ce qui est plus fragile, la fosse septique qui est sur un lit de sable ou le solage d'une maison qui est ancré avec quatre (4) côtés, j'ai jamais réussi à savoir, mais il me reste une inquiétude là-dessus.

3435

Nous avons des murets en béton, obligés encore une fois par le ministère de l'Environnement, pour contrer l'érosion. Donc on est soumis à beaucoup de règles que j'aimerais aussi que le promoteur respecte.

3440

Il y a aussi beaucoup d'équipements accessoires, piscines, cabanons, qui sont à proximité des lieux directement sur le roc. Les maisons sont construites sur le roc à proximité et il y a aussi des stationnements d'autos avec des murets au pied de la falaise du côté nord, là, il y a des gens qui ont des stationnements.

3445

Alors j'aimerais savoir quels sont les – parce que c'est d'un domaine privé, donc comment la Ville va s'y prendre pour intervenir par des mesures préventives, est-ce qu'elle va apporter une ligne d'eau à partir d'une borne-fontaine, comme on voit des fois dans certains secteurs, on voit, je parle des tuyaux bleus dans certains secteurs quand il y a des réparations, on apporte une ligne d'eau qui me semble compensatoire, en tout cas si j'ai bien compris le système.

3450

En prévention, est-ce qu'on peut amener une ligne d'eau au cas où les puits seraient endommagés ou les fosses septiques, et comment on peut être aidé si jamais il arrive un problème avec le ministère de l'Environnement qui va sûrement nous poursuivre si on envoie des égouts dans ce fleuve qu'on veut tous protéger? Alors est-ce que la Ville a prévu?

3455

Est-ce que je pourrais ajouter une chose, il y a une lettre qui a été envoyée, un document juillet 2006, on dit que:

3460

"Le programme de suivi environnemental sera appliqué pour les aspects suivants:"

Et là, il y a un simple descriptif: la flore, le dynamitage, la qualité de l'eau et le milieu sonore. Aucune explication ou nuance.

3465

Et il y a une question qui a été posée par monsieur Claude Chamberland, Claude A. Chamberland de la Sécurité civile de Québec-Chaudière-Appalaches:

"Quel est le plan d'évacuation d'urgence à mettre en place pour communiquer avec les citoyens tel qu'exigé par le conseiller en question?"

3470

Alors dans ce contexte-là particulier où on est, et avec les éventualités de poursuites qu'il est naturel, je pense, du ministère de l'Environnement compte tenu de la localisation et des installations que nous avons, qu'on nous oblige à faire, comment la Ville peut-elle, là, soit par un plan d'urgence, communiquer avec les citoyens.

3475

Parce que je constate que depuis le début de cette séance, les informations arrivent par rapport à la documentation qu'on avait. Alors je pense qu'il y a urgence d'en avoir un peu plus.

3480

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous étiez mon fils, ce qui n'est pas le cas certainement, je vous gronderais d'avoir une question si embêtante parce qu'elle touche à plusieurs éléments, évidemment.

3485 La première chose, je pense, la chose fondamentale, c'est quelle est la responsabilité du promoteur en cas de problème. Et je pense que ça a été dit à une (1) ou deux (2) reprises, mais je tiens à redemander au promoteur de nous indiquer quelle est sa responsabilité comme promoteur par rapport à tout problème qui serait rencontré en cours de route.

3490 Monsieur Boily.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3495 Question à nuance, là. J'ai demandé à ma compagnie d'assurance, OK., est-ce que si j'ai un avis de la Ville comme quoi il y a aucun risque, OK, si je veux prendre une assurance privée pour cette réalisation de travaux. OK, si vous avez un avis du promoteur et de son consultant qu'il y a aucun risque! Est-ce qu'on peut me fournir ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3500 Entendons-nous, là. Je n'ai jamais lu qu'il y avait un risque nul.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3505 Non, il y en avait pas, on affirme qu'il y en a, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 J'y faisais référence tout à l'heure, l'étude d'impact nous indique elle-même qu'effectivement il y a des résidences qui peuvent être touchées, notamment celle-ci, celle-ci, celle-ci, sa localisation, qu'est-ce qui pourrait être touché, etc. Donc il y a une reconnaissance de risque.

3515 Et il y a une admission, d'après ce que j'ai compris depuis hier, de la part du promoteur pour reconnaître sa responsabilité et dédommager les citoyens. Mais je laisse le soin à monsieur Boily.

3520 On va commencer global, puis on va essayer le plus possible d'arriver au privé, mais c'est clair qu'on ne pourra pas non plus personnaliser totalement le débat ici, quand même.

3520 Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3525 Monsieur le Président, je vais faire un retour en arrière pour parler un petit peu lorsqu'il y a des grands projets, comment on procède avec les citoyens. On en fait des grands projets à l'intérieur de la Ville de Québec, sur la rue Saint-Jean, où il y a des impacts importants pour des

commerces. On en fait dans des secteurs domiciliés où il y a des foyers à personnes âgées, où il y a toutes sortes de problématiques.

3530 Ce qu'on fait avant les travaux, on rencontre les gens puis c'est ce qu'on a commencé à faire. Mais on n'est pas prêt non plus de débiter les travaux, dans le sens qu'avant de commencer les travaux, on va tenir des réunions, puis on va essayer de répondre à toutes les préoccupations ou à se préparer et à s'assurer des choses qu'on pense qu'il pourrait survenir, de répondre rapidement.

3535 On faisait allusion tantôt, est-ce que des gros tuyaux bleus dans la rue peuvent être amenés avant même le début des travaux. Oui, si le fait de les voir pour les citoyens, lors de la rencontre on nous soulève, bien nous, on aimerait avoir mille pieds (1000 pi) de tuyaux bleus soulevés en cas que nos puits manqueraient, ça nous sécuriserait. On pourra les amener puis
3540 les montrer, on peut même les étendre. Mais dans ce genre de situation là, la Ville est équipée pour répondre rapidement s'il y a un manque d'eau.

Il y a des bris d'aqueduc à l'intérieur de la ville, on a des équipements pour raccorder les gens, dépendamment de la vitesse de réparation qu'on a à exécuter. Lorsqu'on fait des
3545 travaux, régulièrement, si on pense qu'on va couper l'eau ou qu'on va manquer d'eau, on étend déjà ces fameuses conduites bleues là dont faisait référence tantôt monsieur Rodrigue et on va faire la même chose pour les citoyens de la Plage du chemin St-Laurent. On va les rencontrer et tout ce qu'on va pouvoir préparer à l'avance, parce qu'on reconnaît, on l'a dit dans l'étude d'impact, même si on pense qu'il peut rien arriver, on va se préparer au cas où.

3550 D'ailleurs, monsieur Juneau, parce que là, on a parlé, il y a différentes problématiques, on a parlé de l'eau, j'essaie de la fermer pour dire, on va se préparer puis s'il en manque, on va la fournir, on peut la fournir en citerne, on peut la fournir via une borne-fontaine, on peut creuser un puits rapidement si c'est nous autres qui avons reforé, on verra la meilleure situation en
3555 discussion avec le propriétaire. Mais on va limiter les inconvénients, puis on va compenser les inconvénients pour l'eau.

Pour ce qui est des falaises, on exprimait, puis là, je veux pas revenir, on n'a pas tout établi ce qu'on allait faire pour bien, je dirais, s'assurer des risques qu'il pourrait arriver, mais il
3560 a été dit, puis je pourrais repasser la parole mais je veux pas le faire présentement à moins qu'on ait besoin de précisions, qu'on va mettre des sismographes, on va placer déjà en avance certains blocs de buttée pour empêcher, puis on va suivre, à une certaine limite qu'on juge qui est correcte à venir jusqu'à date, qu'on a déterminée approximativement à trois cents mètres (300 m).

3565 Mais si, pour rendre les citoyens heureux, il faut se rendre à trois cent cinquante mètres (350 m), mettre quelques blocs, bien, on va le faire. La seule affaire, c'est que se rendre à un kilomètre (1 km), on va essayer d'expliquer aux gens, bien, il est pas supposé, on va vous prévenir avant le dynamitage, tout le kit, puis quand même à quelque part, on a des études

3570 sérieuses qui démontrent, c'est pas aléatoire, là. On peut bien comprendre que ça pourrait arriver qu'il survient un problème en même temps, qu'on gagne la Loto, je l'ai dit tantôt, mais on a beaucoup d'éléments qui nous disent que ça devrait bien aller. Mais quand même, généralement on rencontre les citoyens lors de grands travaux et on s'entend pour essayer de les rassurer sur tous les plans.

3575 On fait, avant ces grands travaux-là, des relevés. Si quelqu'un nous dit, bien moi j'aimerais avoir des relevés additionnels, je sais pas, là, de prélèvements d'eau avant, pendant et après, bien, on s'entend avec eux, généralement. Ou j'aimerais voir apparaître quelque chose pour la sécurité, on le fait.

3580 Maintenant qu'est-ce qui est, je vous dirais, quel est l'impact le plus problématique pour les citoyens, c'est probablement l'impact qui est peut-être, qui est survenu par le passé, l'histoire de la falaise, puis pour justement bien comprendre la préoccupation des gens, on a essayé de s'outiller d'études additionnelles pour mieux cerner, pour bien comprendre, puis on a
3585 engagé les experts qui ont déjà travaillé, on travaille avec d'autres, puis on va faire des relevés, on va ancrer des blocs, même si c'est pas à l'intérieur du périmètre de vibration qu'on a spécifié, pour rassurer tout le monde. Puis on sera pas à bloc près, là. Mais entre un bloc, je veux bien être compris, entre un bloc puis solidifier une montagne au complet, c'est deux (2) choses totalement différentes.

3590 Alors la Ville, c'est dans notre façon de faire.

Je pourrais passer la parole à l'expert qu'on a ici présent dans la salle, au niveau des communications, qui peut vous donner plein de détails qu'on fait régulièrement lors de travaux,
3595 de grands travaux encore plus, parce que lors de grands travaux, puis ça c'est des travaux qui sont grands, on fait encore plus d'information pour rassurer tout le monde.

Alors c'est de notre intention de faire ça, puis de voir à faire les choses qui seraient judicieuses et peut-être même un petit peu plus, on n'est pas à un ancrage d'un bloc, là. Mais
3600 je veux bien me faire comprendre, là, on solidifiera pas trois kilomètres (3 km) de falaise, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605 Est-ce que c'est clair?

Oui, merci.

3610

JOSÉE SAMUEL

3615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Josée Samuel.

3620 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier pour les documents que j'ai eus rapidement aux questions que j'avais posées hier soir, et merci aux personnes qui ont permis que je les aie.

3625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à la coordonnatrice et au promoteur, tout le monde a fait diligence, je crois.

3630 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

Alors je voulais aussi hier, entre autres, vous avez posé une question à savoir comment ça s'était passé en 1963, je crois, lors de la première présentation.

3635 Et nous, on a un peu notre mémoire dans ce sens qu'il y a monsieur Jobin qui demeure au 121, qui était présent à cette époque-là, et ce matin je lui ai parlé, et si vous voulez, je vais vous dire ce qu'il m'a dit. Il m'a parlé d'une façon très étonnante parce que c'était comme si ça s'était passé hier, et je vais vous dire ce qu'il a dit. Par contre, je le commenterai pas parce que ça me revient pas, mais par contre, vous pouvez lui parler étant donné que vous avez ses coordonnées.

3640

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous pouvez nous dire ce qu'il a dit. Par contre, vous pouvez finir ce qu'il vous a dit par une question, parce que nous sommes durant la période de questions.

3645

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Oui, bien, j'en aurai deux (2), là, par la suite, sur autre chose.

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'imagine.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3655

Donc monsieur Jobin me disait, bien moi j'ai cinq (5) enfants qui étaient petits à l'époque et il dit, madame Samuel, une nuit, on n'en pouvait plus. Il me dit, là les enfants dormaient pas, on était fatigué mais il dit, madame Samuel, j'ai pris mon auto, il était minuit, je me suis en allé chez le maire, j'ai sonné à sa porte, le maire était pas là, je l'ai attendu jusqu'à deux heures (2 h) dans la nuit, puis je lui ai dit, moi, j'ai une carabine, puis si ça arrête pas, je la prends puis je tire. Bon, ça c'est une première chose.

3660

Et l'autre, il m'a conté qu'il y avait, justement ses enfants jouaient dans sa véranda et il y a une pierre qui a revolé dans la véranda. Heureusement les enfants étaient pas dans la même section, il me dit, ils auraient pu être blessés.

3665

Puis il me disait que bon, avant, il y avait eu des rencontres avec les gens de la Ville, que tout devait être sans problème et il me dit, finalement, en terminant ce point-là, il me dit, vous savez, madame Samuel, je vous trouve très courageuse d'être là. Il dit, moi, je n'y vais pas parce que je n'y crois pas. Les gens vont faire ce qu'ils veulent, comme ils veulent, quand ils voudront bien le faire.

3670

Alors je m'arrête là, et par contre, il m'a parlé concernant le bruit, il m'a dit de vous dire que quand l'été c'est humide, que le bruit est comme plus intense parce que l'air circule pas puis c'est comme plus écho en fait. Alors je fais le message, là.

3675

Alors je vais arriver à mes questions. C'était, bon, sur la sécurité...

PAR LE PRÉSIDENT:

3680

Éventuellement, est-ce que vous avez l'intention de soumettre un mémoire?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3685

Oui, on a l'intention, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-vous faire allusion aux propos de votre voisin, dans votre mémoire?

3690

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

J'avais pas encore, il faut que j'en parle avec les gens aussi.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aimerais que vous me donniez, en ce faisant, la possibilité de vous questionner là-dessus, parce que j'aurais beaucoup de questions à vous poser mais c'est pas le temps de vous poser ces questions-là, voyez-vous.

3700

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Sur la première prise d'eau?

3705

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, tout à fait.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3710

Alors moi, je n'y étais pas mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

3715

Non non, je comprends, là, mais si vous pouvez convaincre votre voisin de venir, s'il ne veut pas écrire un mémoire, ça va, il peut venir tout simplement nous faire savoir de vive voix ce qu'il a vécu. Et pour la Commission, certainement ça serait d'un grand intérêt.

D'accord?

3720

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Je vais essayer de le convaincre. C'est un monsieur qui a quatre-vingt-trois (83) ans, alors peut-être que c'est assez fatigant pour lui ce genre de...

3725

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, j'imagine que ça doit être énervant.

3730

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

... mais je vais lui en parler, mais il ne reste que ce soir, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735

Non non non. On parle de la deuxième partie de l'audience publique.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3740 Ah oui, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

3745 Donc ça débiterait le 6 mars.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Dans l'autre partie.

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Probablement ça ne serait qu'un soir, mais ça pourrait être deux (2) soirs.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3755 D'accord, parfait.

3760 Alors en octobre, j'avais posé une question concernant les blocs, considérant que la rue était étroite, je me demandais comment tout ça pouvait se gérer. Alors j'ai lu que, bon, vous aviez proposé qu'il y aurait un feu de circulation, et puis que la circulation se ferait sur une voie seulement à la fois.

3765 Alors j'aurais, par rapport à ça, d'autres questions, à savoir, il y a plusieurs résidents qui ont des enfants, donc les enfants prennent l'autobus à l'aire de virage, parce qu'étant donné que c'est nous, notre particularité, c'est un chemin privé, l'autobus scolaire passe pas devant les maisons, alors je voulais savoir s'il y avait quelque chose de prévu pour les enfants qui circulent comme ça, autant la fin de semaine avec les amis, les copains qui viennent et tout ça, là.

3770 Comment, quand on a une voie comme ça, comment on peut organiser la sécurité des enfants?

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3780 On va, c'est parce que c'est pas évident de répondre comme ça, là. Mais très simplement...

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, vous pouvez prendre le temps de réfléchir puis de revenir après le souper et on vous accorderait quelques minutes pour répondre, si vous préférez.

3785

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Je vais prendre la suggestion.

3790

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on revient après souper.

Est-ce que vous y serez, madame?

3795

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Oui.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, alors.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3805

Puis il y aura probablement plus de gens concernés qui seront ici d'ailleurs.

Ensuite, au sujet de cette circulation-là, toujours, pendant l'été, sur notre chemin, il y a énormément de gens qui circulent parce que, à cause du lieu comme tel, alors il y a énormément de piétons, de vélos, de motos, de patins à roues alignées, les poussettes et tout, et à tel point que depuis deux (2) ans, on a été obligé d'en arriver à une entente avec la Ville de Cap-Rouge, en fait de Québec, à savoir que suite à une étude de circulation qui a été faite par la Ville, la fin de semaine, il y a seulement que les résidents qui peuvent circuler. Alors puis par contre, il y a certains soirs d'été où il y a quand même énormément de monde encore qui circule, puis le jour aussi mais en moindre quantité.

3810

3815

Et je me demandais justement, dans le contexte d'une voie de circulation, comment, si on pouvait en arriver à ce que ce soit limité aux résidents pendant cette période-là parce que déjà la circulation va être plus lente pour nous qui avons à rentrer puis à sortir, parce qu'on est quand même une centaine de maisons, là, et comme déjà ça va être lent, s'il faut qu'il y ait tout ce flot de visiteurs, je dirais, est-ce que ce serait pas logique de limiter cette circulation-là aussi en d'autre temps que la fin de semaine?

3820

PAR LE PRÉSIDENT:

3825

Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3830

Comme j'ai spécifié tantôt, on va rencontrer les résidents. Si c'est le vœu des résidents, puis que la rue, il y a personne d'autre qui a besoin d'y aller, on pourra s'organiser pour limiter aux résidents l'accès, là. Il va falloir juste se rendre compte que si les résidents décident ça, ça risque d'être un petit peu compliqué si jamais il y a d'autres gens, mais on installera un système en fonction.

3835

Vous avez déjà cet avantage-là les fins de semaines, alors on pourra vérifier les conséquences quand on aura un feu de circulation, puis s'organiser avec vous pour que ça fonctionne.

3840

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

C'est ça. Donc il y a une ouverture dans ce sens-là?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3845

Monsieur le Président, je réponds?

PAR LE PRÉSIDENT:

3850

Juste un instant.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3855

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

En fait, oui, je pensais qu'on avait une question qui allait dans le même sens, avez-vous évalué la pertinence de réduire l'accès au chemin de la Plage St-Laurent aux non-résidents pendant la période de camionnage intense, par exemple, mobilisation, neuf cent cinquante (950) voyages aller-retour sur une période de huit (8) jours.

3865

C'est clair en tout cas que même, je vous dirais que même si les résidents n'avaient pas eu le réflexe de poser la question, c'est certainement un problème auquel il faut faire face et auquel il faut trouver une solution.

Alors vous pouvez répondre, monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3870

Bien monsieur le Président, c'est intéressant ce que vous venez de spécifier, ça va avec les contraintes du milieu qu'on rencontre régulièrement dans nos travaux. Avant de les faire, on regarde, puis c'est sûr que ce secteur-là a cette problématique-là. C'est sûr qu'on est au courant, c'est sûr que la Ville a déjà, par le passé, accédé à la demande les fins de semaines.

3875

Alors en fonction des travaux qu'on va faire, comment on va s'entendre avec les résidents pour la circulation, on va s'entendre de façon à ce que tout soit sécuritaire. Il nous arrive de fournir des brigadiers, il nous arrive de fournir ce qu'on a besoin pour que le secteur soit correct et permette la circulation de tout le monde de façon satisfaisante aux résidents. puis ou autres activités qui pourraient être intéressant si c'est le vœu ou la possibilité.

3880

PAR LE PRÉSIDENT:

3885

D'ailleurs, vous faites référence dans votre étude à l'effet qu'il y aurait une rencontre des intervenants – intervenants, je mets ça entre guillemets – lors de la période préconstruction, là, pour planifier, pour envisager, pour voir les problèmes, etc.

3890

Qui sont ces intervenants? Est-ce que vous avez l'intention d'impliquer les citoyens, les groupes environnementaux, est-ce que c'est l'équivalent d'un comité de suivi que vous allez mettre sur pied?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3895

Si vous me permettez, je vais commencer à répondre, puis je vais demander à mon collègue Jacques Perron des communications, qui est ici dans la salle, de s'approcher pour continuer ma réponse.

3900

En fonction du chantier, des résidents et des problématiques qu'on rencontre, on réunit les gens. Ce sont pas les gens qui sont à l'extérieur, là, les groupes environnementaux, ces choses-là, c'est fait avant. Là, on s'adresse aux citoyens de la ville qui sont touchés par les travaux ou qui pourraient – parce que des fois, les travaux dégénèrent un petit peu plus loin même si le chantier est proche – qui pourraient être touchés par les travaux. Il est clair que la personne qui demeure dans ces conditions-ci du chantier actuel au bout du chemin de la Plage St-Laurent est touchée par les travaux parce qu'il va devoir passer par un seul et unique chemin qui est le chemin de la Plage St-Laurent. Puis là, on va devoir le rencontrer.

3905

Alors on rencontre ces gens-là avant, on prend conscience de ce qu'ils soulèvent comme problématique, on essaie de trouver des solutions conjointes, et ces gens-là, des fois, mandatent deux (2) personnes, parce que c'est pas tout le monde qui veut venir à deux-trois-

3910 quatre-cinq (2-3-4-5) rencontres, des fois il y a des gens qui, eux, nomment quelqu'un puis il y a un autre qui suit tout le temps, et on établit avec eux une espèce de plan d'intervention.

Je vais laisser mon collègue Jacques, là, répondre.

3915 Et si jamais on veut aller vraiment dans la vie quotidienne de chantier, ici aussi on a des chargés de projets qui peuvent conter comment ça s'est passé dans d'autres chantiers. Mais là, la Plage St-Laurent, là, ça c'est une première.

PAR M. JACQUES PERRON:

3920

Comme le disait mon collègue monsieur Boily, la Ville de Québec a depuis plusieurs années mis en place un protocole d'intervention avec les citoyens et commerçants qui sont dans les zones périphériques à ses chantiers, ou dans les zones immédiates des chantiers.

3925

Comme l'expliquait monsieur Boily, on y va avec déjà des rencontres préliminaires avant le démarrage du chantier, pour voir justement quels sont les impacts en matière de circulation, livraison, accessibilité, alimentation en eau potable temporaire, enlèvement des ordures, en fait l'ensemble des besoins courants des citoyens en regard de l'exécution du chantier, de trouver les façons les plus harmonieuses pour essayer à la fois de concilier les besoins des citoyens, le

3930

maintien de ces services-là et aussi les exigences d'un chantier.

Et de ces rencontres-là, on établit un patron de travail, on s'entend, comme madame le suggérait tantôt, peut-être augmenter les heures de présence de gardiens, de guérites, pour limiter l'accès à d'autres que les fins de semaine, ça peut être une possibilité.

3935

Par la suite, comme dans le cas ici actuellement, il existe, je vois deux (2) associations de propriétaires à tout le moins, là, on demande à ces associations-là de nous déléguer des personnes qui vont être l'interface entre la Ville, si vous voulez, et leurs membres. Leurs membres peuvent communiquer avec ces gens-là leurs problèmes au quotidien et ces gens-là ont les contacts requis pour appeler nos chargés de projets qui sont en présence sur le chantier continuellement, m'appeler moi-même ou l'ingénieur responsable du projet, auront nos coordonnées, on est rejoignable, dans mon cas, je peux vous dire, sept (7) jours par semaine, pratiquement dix-huit (18) heures par jour. Ça fait partie de ma tâche à peu près depuis plusieurs années.

3940

3945

Au-delà de ça, la Ville de Québec a maintenant comme pratique, lorsqu'on a des chantiers majeurs, qui ont des impacts importants, d'inviter ces gens-là à siéger et à assister aux réunions de chantier, les réunions qu'on a hebdomadairement avec l'entrepreneur pour faire le suivi de tous les problèmes. Ces gens-là peuvent nous amener leurs problématiques qu'ils ont rencontrées dans les jours précédents, on peut expliquer, voir comment on peut régler les problèmes.

3950

3955 Et assister aux réunions, voir comment se déroule le chantier, où est-ce qu'on en est rendu, est-ce qu'on respecte l'échéancier. Lorsqu'on parlait tantôt d'échéancier de dynamitage, l'échéancier de transport, est-ce que, oui, on est tu en avance, on est tu en retard, est-ce que, comment se déroule le chantier.

3960 Et de cette façon-là, il y a pas de cachette dans le déroulement du chantier, on n'est pas là pour jouer à la cachette puis dire, oui, on a pris du retard deux (2) semaines puis on le dira pas à personne, puis ils vivront avec les deux (2) semaines de travaux additionnelles. Non. Ces gens-là ont l'information au fur et à mesure qu'on en prend nous-mêmes connaissance.

3965 Et on a commencé cette pratique-là depuis trois (3) ans sur plusieurs chantiers majeurs à Québec et ça fonctionne très bien, tous ces chantiers-là, que ce soit la réfection de la rue Saint-Jean intra muros, là, il y a deux (2) ans, que ce soit la réfection de la Grande-Allée, que ce soit la réfection de la Grande-Allée, que ce soit la réfection de boulevard Charest l'été dernier, le réaménagement complet d'une section du boulevard Charest, l'année prochaine, on recommence, l'été prochain, aussi, dans le cas du boulevard Charest une phase additionnelle et c'est un principe qui est établi chez nous maintenant.

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

Le protocole auquel vous faisiez allusion, est-ce que vous pourriez nous le déposer?

3975

PAR M. JACQUES PERRON:

Oui, je pourrais vous faire parvenir ce document-là au cours des prochaines journées, probablement pour demain.

3980

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

Ça va, madame?

3985

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

3990 J'aurais une autre question sur ce même sujet, c'est concernant, bon, c'est plus personnel, parce que je crois qu'on est à peu près les seuls dans la situation, on est au 145, alors si on met des blocs tout le long, on dit ça va aller plus loin que chez nous, nous on a un stationnement dans le cap, en fait, là, et donc ça veut dire que c'est quasiment impossible de placer des blocs à ce niveau-là, et je me demandais s'il y avait d'autres façons de rendre cette partie-là sécuritaire?

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

4000 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Alors monsieur le Président, je peux d'ores et déjà vous avancer que la personne qui va avoir à regarder comment rendre ça plus sécuritaire, parce qu'il y a pas juste des blocs, là, ça va être monsieur Juneau qui est ici. Je pense qu'il en a pris note, il peut déjà regarder comment est-ce qu'il peut faire ça, mais on va essayer de trouver un moyen.

4005

S'il y en a pas, on va essayer de trouver un moyen compensatoire, peut-être une façon quelconque, là, pour stationner. Je m'avance pas, là, présentement, parce que, un, je suis pas spécialiste, puis en tout cas, je peux bien faire appel à monsieur Juneau pour lui demander de répondre, mais même là, je pense pas que lui ait commencé à analyser, là, déjà, cette problématique-là.

4010

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Mais de toute façon, vous l'avez identifiée.

4015

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Monsieur le Président, monsieur Juneau est prêt à répondre.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah oui, bon!

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4025

Il y en a qui sont plus vite que d'autres, monsieur le Président.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

4030

Alors monsieur le Président, pendant que madame Samuel, par les rapports de visite de terrains, là, j'avais identifié le 145, alors vous avez confirmé que c'est la bonne adresse.

4035

Alors par rapport au point de dynamitage, le point le plus près des résidences, c'est lorsqu'on va commencer les travaux pour la chambre de raccordement. Alors votre résidence puis le stationnement est environ à deux cents mètres (200 m), à deux cents mètres (200 m) du premier impact de dynamitage.

4040 Maintenant, alors cette distance-là étant connue, j'aimerais qu'on regarde ici sur le
tableau qui est projeté, ce tableau-là, il est disponible à la page 6 du rapport de GPR, là, qui a
été déposé hier soir, puis ce matin par courrier électronique. Alors si on regarde dans la
colonne de gauche, la distance de deux cents mètres (200 m), puis qu'on va voir dans les
autres colonnes qui traduisent les vitesses particulières, là, qu'on a introduit hier puis qu'on a
parlé assez souvent, alors prenons l'exemple d'une charge de dynamite de dix kilos (10 kg).
4045 Alors à dix kilos (10 kg), à deux cents mètres (200 m) du point d'impact, donne une vitesse
particulaire, selon les simulations qui sont faites, donne une vitesse particulière de un point cinq
millimètre par seconde (1,5 mm/s).

4050 On a dit aussi hier qu'un millimètre par seconde (1 mm/s), c'était à peine perceptible.
Alors rendu à cette distance-là, pour cet exemple-là, ça l'aura quasiment pas d'impact, quasi
nul.

Bon, oui?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4055 Donne-moi trente (30) secondes, là.

4060 Je veux juste spécifier qu'on prend cette colonne-là de dix kilos (10 kg), si vous me
permettez, monsieur le Président, d'ajouter cet élément-là, parce qu'on a dit que pour les
poissons, on serait limité, dès le départ, là, à treize millimètres (13 mm/s). Ça fait que nous, on
peut pas aller, dès le départ, au-dessus de ça.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

4065 Puis je reviens sur ce que je disais tout à l'heure...

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 Mais j'aimerais vous poser une question.

4075 Vous arrivez avec ceci et vous dites à madame, et vous nous dites que, voyez-vous, à
deux cents mètres (200 m), là où vous êtes localisée, à un point cinq millimètre-seconde
(1,5 mm/s), c'est à peine perceptible. Mais parallèlement, l'autre étude nous indique qu'il y a un
risque d'affaissement de roches sur le cabanon.

Alors comment voulez-vous qu'on fasse la part des choses. D'une part vous dites, il y a
rien là, et d'autre part, il y a une étude qui dit, oups, attention, là. Autrement dit qu'avec la
même vibration, il peut y avoir des impacts. Qu'est-ce que vous voulez qu'elle comprenne.

4080 Je m'excuse, là, si vous comprenez, tant mieux.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

Non, je comprends absolument pas.

4085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais voyez-vous un peu, je comprends que sur le plan scientifique ça se tient, mais sur le plan de la compréhension, quand on met les différents aspects du dossier en jeu, c'est difficile de dire, bien, quelle est la conclusion.

4090

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Je dirais, monsieur le Président, là, puis c'est vraiment comme ça que ça s'est passé dans le dossier, il y a beaucoup d'éléments, depuis le début, qui sont difficiles à comprendre pour l'explication ou la réponse que je vais donner, puis ça c'est simple, on est parti du macro puis on s'en va vers le micro.

4095

On a fait une étude d'impact qui nous a demandé de rentrer jusqu'à une certaine profondeur d'analyse pour voir les principaux problèmes. On a fait des rencontres avec les gens puis, pour cette problématique-là, puis j'embarquerai pas pour les autres éléments, on a fait des rencontres avec les gens, puis les gens nous ont dit, ça là, ça nous préoccupe beaucoup. Nous, on est retourné chez nous, on s'est assis, puis on a dit, on peut tu faire plus? On peut tu trouver une meilleure solution?

4100

Alors il y a eu des suggestions, et une des suggestions, ça a été de dire, ce qui pourrait être intéressant, ça serait d'avoir les vitesses qui sont ici exprimées de vibration. Alors ce qui fait que ce que vous avez eu dans l'étude d'impact, bien maintenant, on a de meilleures études, parce que l'étude d'impact nous a ouvert les yeux, les gens qui nous accompagnent dans l'étude d'impact nous demandent des éléments additionnels. Vous nous demandez des éléments additionnels et ça c'est venu plus tard.

4105

4110

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

4115

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors au début, on avait une analyse, là on a une analyse plus pointue.

4120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, parce que cette étude-là est très importante, est-ce que vous pourriez, à partir de cette information scientifique, déterminer, donc dresser la nouvelle liste des résidences qui peuvent être touchées et quels sont les éléments qui peuvent être touchés.

4125

Parce que, si je vous comprends, monsieur Boily, c'est correct parce que c'est pas statique. Vous avancez, vous avancez, vous raffinez, mais cette information-là pourrait rendre invalide certaines informations qui sont contenues dans l'étude d'impact.

4130 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

On va vous fournir, parce que là, si vous me parlez d'une carte thématique, il est quand même cinq heures (5 h)...

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas une carte thématique, la liste qui, à partir de cette information-là, en fait, c'est l'information dont vous avez besoin pour dresser la liste des résidences qui sont reconnues comme étant sensibles, appelons-le comme vous voulez, et quels sont les éléments qui peuvent être touchés?

4140

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors moi, je vais prendre l'engagement, on va vous fournir la liste après l'heure du souper, des résidences, en fonction des différents problèmes, là, ça c'est l'équivalent d'un camion, ça c'est peu perceptible, puis cette liste-là d'adresses.

4145

Et moi, je vais prendre comme engagement, au niveau de la Ville, de vous fournir d'ici trois (3) jours, trois (3) à quatre (4) jours, une carte thématique avec une cote de couleur, les maisons, on va voir les maisons, puis qui va reprendre les mêmes éléments de la même façon, mais d'une façon visuelle.

4150

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

4155

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Ça fait que ça va devenir aussi, pour la personne, intéressant. On va voir l'éloignement, de toute façon qui va pouvoir être réutilisée quand on va rencontrer les citoyens.

4160

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est la mise en application de ce tableau.

4165

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Exactement. De façon à ce qu'il soit mieux compréhensible pour l'ensemble du monde, autant au niveau du listing des adresses, autant au niveau d'une espèce de carte thématique qui fait que c'est plus facile à bien comprendre.

4170

Maintenant, ce qu'il reste à comprendre, je vais laisser monsieur Juneau reprendre ses explications, comme soulevait madame Samuel tantôt, là, il y a peut-être la question, bon, comment ça fonctionne le tableau. Ça dit quoi, là.

4175

Alors je vais passer la parole à monsieur Juneau.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Peut-être dans le même sens que monsieur Boily, mais peut-être juste un peu en complément, l'étude qu'on a réalisée sur la stabilité du talus en octobre 2003, notre numéro de rapport 4541-00-01, dans l'introduction, on dit bien, puis le travail qu'on a fait lorsqu'on a fait l'inspection d'un corridor de sept cents mètres (700 m) de longueur, c'était pour préciser les secteurs d'instabilité de talus qui pourraient être affectés par les prochains travaux de dynamitage.

4180

4185

Alors vraiment, on a fait une inspection, mais au moment où on a fait ce travail-là, on n'avait pas d'idée de l'intensité, là, des travaux de dynamitage, là, puis les effets sur le talus. Alors cette étude-là, elle est venue après coup des vitesses de propagation des ondes.

4190

Ce tableau-là, bien ce que je peux ajouter, c'est une simulation en posant certaines hypothèses, il faut le prendre, là, comme un peu comment est-ce que les vitesses vont être réduites rapidement lorsqu'on passe d'une distance de cinquante mètres (50 m) à trois cent cinquante mètres (350 m).

4195

Alors notre zone d'étude se rendait jusqu'à trois cent cinquante (350 m), toujours pour une charge de dix kilos (10 kg). On s'aperçoit qu'à cet endroit-là, c'est point six millimètre par seconde (0,6 mm/s).

4200

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de variabilité? Je veux dire, est-ce qu'il y a un écart type, un coefficient de variation, est-ce que c'est toujours un chiffre unique?

4205 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Bien écoutez, c'est, monsieur le Président, on arrive à ce résultat-là en posant des hypothèses qu'on retrouve dans la littérature, puis c'est comme ça que ça se fait, en avant-projet.

4210

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

4215 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Bon, au moment où le premier sautage sera fait, en prenant les précautions qu'il faut pour ne pas dépasser telle, telle valeur, on pourra recalculer, puis ensuite de ça refaire le tableau. Mais c'est un chiffre précis, mais à partir de constantes précises qu'on a entrées dans l'équation. Puis dans le rapport de GPR...

4220

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça a été remis au ministère de l'Environnement, ce document?

4225

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Il a été déposé hier soir quelques copies, puis ensuite de ça, une copie électronique était disponible ce matin au bureau du BAPE, à huit heures trente (8 h 30).

4230

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

4235

Vous pouvez continuer, excusez-moi, monsieur.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

À une question que vous soulevez, est-ce qu'il y a des éléments aléatoires, il faut pas oublier que tous les outils qui sont à l'intérieur, c'est un peu comme ça qu'on en discute depuis le début, ce sont des éléments précis sur des expertises, des données puis là, c'est bien important, à cinquante mètres (50 m), c'est peut-être treize vingt (13,20 mm/s), c'est peut-être quatorze (14 mm/s), mais c'est pas cinq (5 mm/s). Puis à deux cents mètres (200 m), c'est peut-être un point soixante-quinze (1,75 mm/s) ou c'est peut-être un point vingt-cinq (1,25 mm/s), mais c'est pas...

4245

PAR LE PRÉSIDENT:

4250 Non, je comprends que vous avez fait ça par des équations mathématiques ou un minimodèle...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4255 Puis aussi l'expérimentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260 ... mais je pensais que les modèles pouvaient donner une fourchette plutôt qu'une seule valeur. Mais si vous me dites que c'est comme ça, c'est comme ça, j'ai pas de problème à vivre avec ça.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4265 Ce que je veux exprimer quand vous dites ça, c'est parce que vous l'avez ramené, les modèles, il y a une échelle de valeurs. L'échelle de valeurs, la plage reste correcte, là, c'est ça que je veux préciser. C'est pas de deux (2) à sept (7), là, c'est l'échelle de valeurs, c'est correct?

PAR LE PRÉSIDENT:

4270 Je comprends. Très bien.

Voilà madame.

4275 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

J'aurais une autre question, non, on va aller souper?

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Non, madame, ça va être votre quatrième.

Monsieur Stainier attend pour qu'il puisse poser la sienne avant que nous allions manger. Mais je vous invite à vous inscrire pour cette soirée.

4285 Il est cinq heures et cinq (5 h 05) et nous reprenons à sept heures (7 h).

4290

ANDRÉ STAINIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Stainier.

4295

Monsieur Boily, monsieur Boily, c'est pas terminé. Il y a un dernier intervenant.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4300

C'est comme je vous dis, il y en a des plus vites que d'autres d'habitude, monsieur le Président.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

4305

Merci monsieur le Président.

Ce serait une dernière question de ma part, en tout cas, quant au forage. J'ai lu ce qui est dit des risques ou des hypothèses que l'on formulait en ce qui touche la probabilité de rencontrer des roches dans les dépôts meubles, des roches...

4310

PAR LE PRÉSIDENT:

De trois cents millimètres (300 mm).

4315

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

... éparses, là, de trente millimètres (30 mm) ou plus.

4320

Et je dois dire, j'ai été très étonné du discours qui est tenu, là, là-dessus et je voudrais, sans exprimer d'opinion, de nouveau demander mais comment en est-on arrivé avec le genre de recherches que l'on a faites, à dire, il y a une certaine probabilité, qui n'a d'ailleurs pas été chiffrée, qu'on a rencontré des roches de deux cent quarante millimètres (240 mm), disons de vingt-quatre centimètres (24 cm), de vingt-trois (23 m). Il y a des probabilités qu'on ne chiffre pas, qu'on en rencontre de trente centimètres (30 cm) et puis, alors de façon tout à fait différente, en se promenant sur la plage, à marée basse, on a découvert des rochers d'un mètre (1 m), et on se dit, il y a peut-être dans le sous-sol même des rochers d'un mètre (1 m), de deux mètres (2 m), de trois mètres (3 m).

4325

4330

Je ne comprends pas ce type de raisonnement que je trouve au minimum purement hypothétique et théorique, et au maximum, une simple projection, enfin, intellectuelle sur le sujet.

Et ça a évidemment beaucoup d'importance puisque c'est la raison principale pour laquelle on dit qu'un forage est difficile en dépôts meubles.

4335

Y a-t-il moyen d'avoir, puisqu'on sait à quel endroit exactement on va forer, n'y a-t-il pas d'autres moyens de savoir avec plus de probabilité, sinon de certitude, que l'on va rencontrer des roches posant quelques difficultés et pour lesquelles il n'y a pas de solution. Parce que je suis sûr que la technologie de 2006 a résolu au moins une partie des problèmes qu'on n'était pas capable de résoudre il y a dix (10) ou vingt (20) ans.

4340

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rochon, vous avez reçu l'addenda 1, dans lequel le promoteur répondait aux questions du ministère, et dans lequel deux (2) études géotechniques étaient insérées, deux (2) études géotechniques à partir desquelles il était conclu qu'il existait une probabilité de trouver des roches d'un diamètre égal ou supérieur à trois cents millimètres (300 mm) dans les matériaux meubles.

4345

Vous avez jugé, à partir de la réception de cet addenda, que l'étude donc devenait recevable. Est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner, vous ou vos collègues, ces deux (2) études géotechniques et nous dire jusqu'à quel point elles sont rigoureuses?

4350

PAR M. YVES ROCHON:

Je demanderais à madame Lesmerises de répondre, s'il vous plaît.

4355

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

Non. Je peux vous le dire franchement, là, non parce qu'au moment où les études ont été déposées, je veux dire, on n'a pas regardé plus ce qu'il fallait cette chose-là.

4360

Mais depuis la demande d'audience publique, on a fait appel à Pierre Dorval, et qui va être là ce soir, et qui va probablement pouvoir répondre exactement à cette problématique-là. Alors il va vraiment répondre ce soir à cette question-là.

4365

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous y serez?

4370

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui, puisque c'est nécessaire et oui, j'y serai.

4375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Parce que si vous avez un contretemps, je peux prendre la responsabilité de poser la question.

4380 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Non, je n'ai pas de contretemps, simplement je suis un petit peu au bout de ma patience.

4385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons arrêter pour nous ressourcer.

Alors nous reprendrons la troisième séance à sept heures (7h).

4390

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 FÉVRIER À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4395

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4400

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.